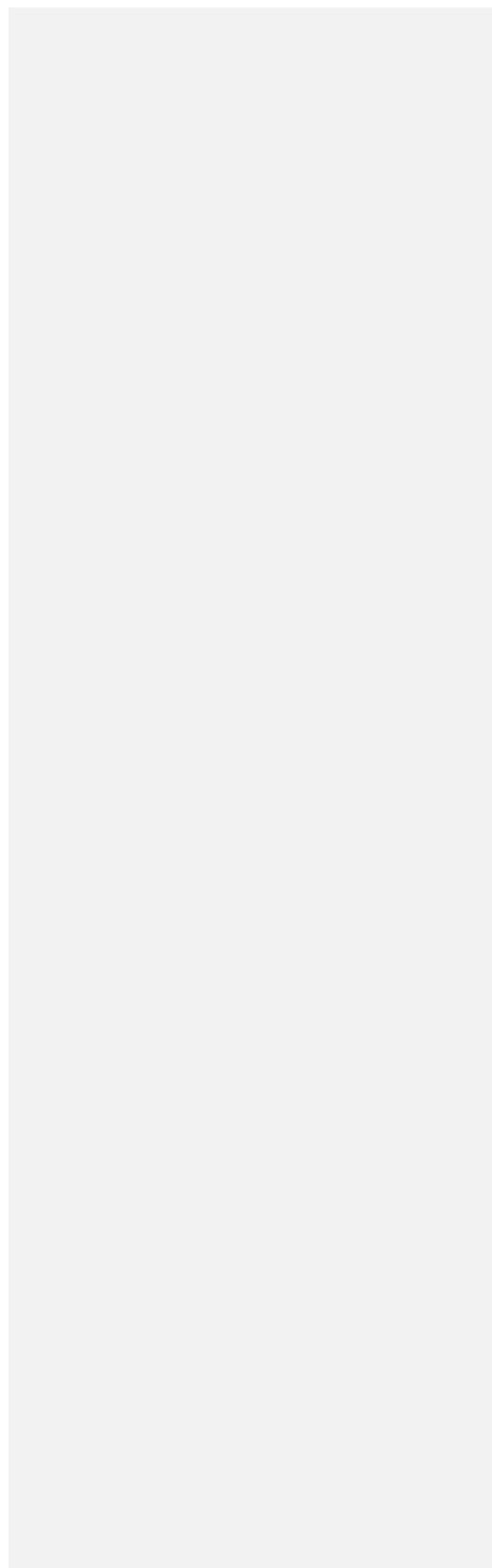


**Registre-
journal des
délibérations de
1695**



1695.

Du mardi 4 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

Toute la compagnie a souhaité une heureuse année à M. l'abbé Bignon et tous MM. se sont mutuellement renouvelé les assurances d'une union et d'une amitié parfaite.

M. l'abbé Tallemant a donné des catalogues nouveaux à chacun de MM. Il a apporté deux médailles dont les descriptions ne sont pas faites. M. l'abbé Bignon a prié M. l'abbé Renaudot de vouloir bien s'en charger, l'une sur l'assiduité du Roy dans ses conseils et l'autre sur l'hommage du duc de Lorraine pour le duché de Bar.

On a relu et examiné la description de la médaille faite sur la naissance de M^{gr} le Dauphin, mais comme elle a paru trop esloignée de sa perfection, M. l'abbé Bignon a prié M. de Tourreil de vouloir bien prendre la peine de la réformer.

On a examiné ensuite la description de la médaille sur la satisfaction de l'Espagne et elle a esté arrestée en la manière que voicy [dessin] : le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, avoit par surprise et par violence fait passer ses carrosses devant ceux du comte d'Estrades, ambassadeur de France, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur de Suède. Le roy résolut de tirer raison de cet attentat qui attaquoit directement la possession où les roys de France ont tousjours esté de précéder tous les autres roys de l'Europe. On crut quelque temps que la guerre alloit se ralumer entre les deux couronnes, mais le roy d'Espagne, craignant les suites d'un si juste ressentiment, désavoua Batteville, le révoqua et offrit au Roy toutes les satisfactions qu'il demandoit. Le marquis de La Fuente eut ordre de venir en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire et déclara au nom de son maistre, dans une audience publique au Louvre, en présence du nonce du Pape et de tous les ministres des princes estrangers que Sa Majesté catholique avoit deffendu à ses ambassadeurs et à ses ministres dans toutes les cours d'entrer jamais en concurrence avec les ambassadeurs et les ministres du Roy dans les cérémonies et les fonctions publiques. Une déclaration si précise et si

1695.

authentique a donné lieu à cette médaille. On y voit le Roy debout sur la première marche de son trosne ; l'ambassadeur d'Espagne est plus bas et dans l'action soumise d'un homme qui fait des excuses. Le nonce du Pape et plusieurs ministres estrangers sont autour comme tesmoins de cette satisfaction. Les mots : « *Jus praecedendi gallo assertum* » veulent dire que le droit de précéder tous les roys est confirmé à la France et les paroles de l'exergue : « *Hispanorum excusatio coram XXXII legatis principum* » signifient la satisfaction faite par l'Espagne en présence de trente-deux ministres de princes estrangers. 1662.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 8 janvier

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Tallemant. M. Despréaux a mandé qu'il est un peu incommodé.

On a examiné la description de la médaille sur la distribution de blé et de pain que le Roy fit faire en l'année 1662, à cause de la disette et elle a été arrêtée [tondo vide]. La France et notamment la Ville de Paris furent menacées d'une grande famine en l'année 1662. La stérilité de deux années consécutives avoit causé une telle disete que le peuple auroit eu beaucoup plus à souffrir si le roy, par une sage prévoyance, n'eut de bonne heure fait venir des pays estrangers une si prodigieuse quantité de bleds. S. M. ordonna qu'on en fist du pain qu'on distribua dans le palais des Thuilleries et qui fut d'un si grand secours qu'on ne s'apperceut presque point de la nécessité publique. C'est le sujet de cette médaille. La charité du Roy pour son peuple y est représentée par une femme debout qui tend un pain à une autre femme à genoux et à deux petits enfans. Les paroles de la légende : « *Fames pietate principes sublevata* » signifient que la bonté du Roy préserva la France de la famine qui la menaçoit.

Comme M. de Pontchartrain a résolu de faire un nouvel ordre des médailles de l'*Histoire du Roy* de la grandeur de 18 lignes de diamètre¹² et qu'en

¹². Soit 3,9 cm.

1695.

mesme temps M. l'abbé Bignon a jugé à propos de faire réformer tous les desseins par M. Coypel, M. Coypel en a apporté trois nouvellement réformés de sa main qui ont paru très beaux à la compagnie. Ces médailles sont les dix villes prises sur le Rhin après les combats de Fribourg, la bataille de Norlinguen et la prise de Thionville. M. l'abbé Tallemant, suivant l'ordre de M. l'abbé Bignon, a mis son arrêté à tous les trois desseins et M. Petit les doit donner au s^r Mauger, graveur, qui est chargé de faire cet ordre entier suivant la mesure de 18 lignes.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 11 janvier

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Despréaux a apporté un dessein sur le rétablissement de l'électeur de Trèves en l'année 1645. Il proposoit de représenter la France qui remet aux mains de l'électeur une espèce de *labarum* ou estendard de guerre où sont ses armoiries et autour duquel on remarque une espée, une crosse et un bonnet électoral. M. Coypel en fit sur-le-champ une esquisse qui fut assez approuvée de la compagnie. Il proposoit pour légende : « *Gallicae tutelae fides.* » On a remis à l'assemblée suivante à examiner davantage cette pensée et M. Coypel la mettra au net.

On a ensuite examiné la description rapportée par M. de Tourreil sur la naissance de Monseigneur et elle a esté arrestée [dessin]. Depuis le mariage du Roy, la France jouissoit d'une tranquillité parfaite et nous n'avions rien à désirer que d'heureux fruits de ce mariage. Le Ciel escouta nos vœux et leur accorda un prince dont la naissance acheva de mettre le comble à la félicité publique. C'est le sujet de cette médaille. On y représente, à la manière des Anciens, le génie de la France sous la figure d'un jeune garçon aislé ; il porte entre ses bras sur une toilette semée de fleurs de lys un enfant qu'il regarde avec amour. Les paroles : « *Felix Galliarum genius* » qui veulent dire que c'est l'heureux génie de la France et les mots de l'exergue : « *Natalis Delphini MDC LXI* » signifient que le Dauphin est né en l'année 1661.

1695.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 15 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille proposée pour le rétablissement de l'électeur de Trèves. On a mis à la place du *labarum* un bouclier où sont les armes de l'électeur. La compagnie a été fort contente de ce dessein et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de l'envoyer à M. l'abbé Bignon pour en avoir son avis et pour le montrer à M. de Pontchartrain. À l'égard de la légende, M. Charpentier a proposé de mettre *fidelitas* au lieu de *fides* et toute la compagnie a été de son avis de sorte qu'on a mis : « *Tutela gallicae fidelitas* » et à l'exergue, suivant les mémoires de M. l'abbé Renaudot : « *Philippus Christophorus Elector Trevirensis in integrum restitutus. 1645.* »

On a relu la description de la médaille sur le carrousel et comme il y avait quelque chose à y désirer, M. de Tourreil s'est chargé de la réformer.

On a ensuite examiné la description de la médaille faite sur l'acquisition de Dunkerque et elle a été arrêtée [dessin]. Dunkerque avait été prise sur les Espagnols par les Français en l'année 1658 et avait été aussitôt remise au pouvoir des Anglois, suivant le traité que la France avait fait avec eux, mais le Roy ayant trouvé l'occasion honorable pour la retirer de leurs mains, le comte d'Estrades fut chargé de faire cette négociation. Dunkerque fut rachetée et il n'en coûta que cinq millions à S. M. pour se remettre en possession d'une des plus importantes places des Pays-Bas. On voit dans cette médaille la ville de Dunkerque sous la figure d'une femme couronnée de tours ; elle présente au Roy le plan de sa citadelle ; derrière elle est un vaisseau et elle tient une ancre pour faire connaître la sûreté de son port. Ces mots « *Dunkerca recuperata* » signifient le recouvrement de cette place et à l'exergue on lit : « *Providentia principis* » pour marquer la sage prévoyance du Roy qui en faisant cette acquisition a jeté en quelque sorte le premier fondement de toutes les conquêtes dans la Flandre.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1695.

Du mardy 18 janvier

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné la description sur le florissant estat de la France en l'année 1663 et elle a esté arrestée [dessin]. Cette médaille fut battue en l'année 1663 lorsque la France estoit en paix avec tous ses voisins et jouissoit des avantages que les victoires du Roy luy avoient procurés. Le Roy y est représenté sous la figure d'Apollon, tant parce que le soleil est le corps de sa devise que pour signifier qu'il est le protecteur des beaux-arts. La branche d'olive qu'il tient en sa main est le symbole de la paix, comme la corne d'Abondance est le symbole du bonheur. Les deux mots : « *Felicitas temporum* » veulent dire la félicité de la France sous le règne de Louis le Grand.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 22 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a dit que la description de la médaille sur la prise de Marsal n'avoit pas encore esté faite. M. Racine a bien voulu se charger de la faire.

On a releü la description de la médaille sur la Chambre de justice et comme la compagnie a jugé qu'il y avoit beaucoup à réformer, M. l'abbé Renaudot a dit qu'il se donneroit la peine de la mettre en meilleur estat.

On a examiné ensuite la description de la médaille des Suisses et elle a esté arrestée [dessin]. L'alliance des Suisses avec la France est très ancienne et ils n'ont jamais manqué de la renouveler quand le temps porté par leurs traités a esté sur le point d'expirer. Le dernier avoit esté fait sous le règne de Henry le Grand, tant pour luy que pour le dauphin, son fils, qui depuis a esté le roy Louis XIII. Dès les premières années du règne du Roy, les Cantons cherchèrent à renouveler cette alliance, mais les grandes guerres où la France fut longtemps engagée en retardèrent la conclusion.

1695.

Enfin dans l'année 1663, ils envoyèrent une célèbre ambassade à Paris. On se régla en toutes choses dans les honneurs et dans la réception qu'on leur fit sur ce qui s'estoit pratiqué du temps de Henry IV. L'alliance fut solennellement jurée dans l'église Nostre-Dame par le Roy pour luy et pour le Dauphin, son fils et par les ambassadeurs qui furent ensuite magnifiquement traités dans l'archevesché. Au milieu du repas, le Roy leur fit l'honneur de venir dans la salle où ils mangeoient et boire à la santé des Cantons et les renvoya ensuite comblés de présens. Cette médaille représente cette cérémonie. Le Roy en habit royal est auprès de l'autel du costé de l'Évangile, le Dauphin est derrière luy. S. M. pose une main sur l'autel ; les ambassadeurs des Cantons sont du costé de l'Épître et l'un d'eux pose aussi une main sur l'autel. Le vers latin : « *Nulla dies sub me natoque haec foedera rumpet* » veut dire que rien ne rompra cette alliance pendant le règne du Roy et de M^{gr} le Dauphin. Les mots de l'exergue : « *Foedere helvetico instaurato MDCLXIII* » signifient le renouvellement d'alliance avec les Suisses en l'année 1663.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 25 janvier

M. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

Lacune

C'est le sujet de cette médaille où la Justice tenant une espée paroist sur un throsne ; l'homme à genoux qui raporte de l'argent représente les gens d'affaire convaincus de péculat qui restituent les sommes auxquelles ils avoient esté taxés pour leurs malversations. Ces mots : « *Peculatores bonis mulctati* » signifient que les partisans ont esté punis sur la confiscation d'une partie de leurs biens. Les mots de l'exergue : « *Clementia principis* » font entendre que la modération de la peine qu'ils avoient méritée est un effet de la clémence du Roy.

On a examiné ensuite la description de la médaille faite sur le combat de Saint-Gotard en Hongrie. La compagnie l'a entièrement réformée et

1695.

M. l'abbé Tallemant la doit copier et mettre en estat pour estre rapportée à la première assemblée.

M. l'abbé Tallemant avoit rangé toutes les médailles du Roy en estain dans deux petits cabinets par ordre de leurs dattes. La compagnie en a paru contente.

M. Coypel a apporté deux médailles réformées de son dessein, l'une sur le secours d'Arras, l'autre sur la bataille des Dunes. La compagnie les a trouvées fort belles et M. l'abbé Tallemant, suivant l'approbation de M. l'abbé Bignon, les doit envoyer à M. Petit pour estre données à M. Mauger.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 29 janvier

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a rapporté la description de la médaille pour le combat de Saint-Gotard en Hongrie et elle a esté arrestée [dessin]. Le Grand Vizir Coprogli entra dans la Hongrie à la teste de quatre-vingt mille hommes en l'année 1664 et ayant d'abord emporté d'assaut le fort de Serin, il ne se promettoit pas moins que la conquête de ce royaume en une seule campagne. Il s'avança jusque sur les bords du Raab et répandit la terreur dans toute l'Allemagne. L'armée impériale estoit campée en deçà de cette rivière et le Roy, suivant le traité fait avec les princes du Rhin, y avoit envoyé six mille hommes sous la conduite du comte de Coligny. Quelques jours après, les Turcs entreprirent de passer le Raab, taillèrent d'abord en pièces quelques régimens impériaux et mirent en fuite l'armée des Cérèles¹³, mais les François s'estant avancés les chargèrent si vivement qu'ils les renversèrent et les obligèrent de se jeter précipitamment dans la rivière. Le carnage fut grand ; il y eut beaucoup de noyés dans le fleuve qui estoit grossy tout d'un coup et les Turcs y perdirent plus de huit mille hommes. Les François remportèrent quantité de drapeaux et emmenèrent onze pièces de canon. L'armée

¹³. Peuple de l'Étrurie antique. Il semble plutôt qu'il faille lire Celeres, corps d'armée qu'on peut assimiler aux cheveu-légers.

1695.

othomane décampa aussytost. Le Grand Seigneur rechercha la paix avec l'Empire et cette seule victoire dont les François eurent tout l'honneur mit l'Allemagne en seüreté. C'est le sujet de cette médaille. La Victoire y est représentée avec une robe semée de fleurs de lys ; elle tient une palme à la main et foule aux pieds un turban, des arcs et des flèches. Les mots : « *Germania servata* » signifient l'Allemagne sauvée. 1664.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 1^{er} février

MM. Charpentier, Despréaux, Racine, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné la description de la médaille sur le rétablissement de la navigation et elle a esté arrestée [dessin]. Un des premiers soins du Roy lorsqu'il commença à gouverner luy-mesme son estat fut de rétablir la navigation et de rendre la France puissante sur mer, tant pour le commerce que pour la guerre. Il fit construire plusieurs vaisseaux de toutes sortes de grandeurs, fit bastir des arsenaux et de nouveaux ports sur l'Océan et sur la Méditerranée et fit de grande levée de matelots. Depuis ce temps, la France n'a pas esté moins formidable par ses armées navales que par ses armées de terre. C'est ce qu'on a voulu exprimer dans cette médaille. On y voit un vaisseau qui va à plaines voiles. Ces mots : « *Navigatio instaurata* » signifient la navigation restablie, 1668.

M. Coypel a apporté un dessein de la médaille frappée sur la maladie du Roy à Calais en 1658. La compagnie en a paru contente. M. Mauger qui estoit présent s'est chargé de sçavoir le sentiment de M. l'abbé Bignon pour la graver ensuite lorsqu'il en aura receü l'ordre de luy.

M. l'abbé Tallemant a proposé à la compagnie un dessein de médaille sur l'ambassade des Polonais pour demander la princesse Marie¹⁴ en mariage. Comme leur entrée fut magnifique, il avoit pensé de représenter un Polonais à cheval et l'Hyménée qui semble le conduire. M. Coypel qui en avoit fait un

¹⁴. De Gonzague.

1695.

léger crayon l'a montré à la compagnie qui a approuvé d'abord cette pensée. On a fait une seule objection qui est que l'ambassadeur principal estoit évesque et qu'ainsy ce Polonois à cheval devant représenter cet ambassadeur, il estoit contre la bienséance de mettre l'Hyménée qui est une divinité payenne, mais on a répondu que cette médaille estoit toute allégorique, que le Polonois à cheval représentoit la nation et que l'Hyménée faisoit connoistre le sujet de l'ambassade. Ainsy la compagnie a cru que cette pensée pourroit avoir lieu. M. l'abbé Renaudot avoit proposé dès l'année passée de mettre pour légende à cette médaille : « *Regina Polonis data* », mais la plupart de MM. trouvoient que ce mariage ne respondoit pas à la grande idée que donnoient ces paroles qui, ayant esté employées dans l'antique parce qu'effectivement les Parthes prirent un roy à la mode des Romains, estoient trop grandes et trop fortes pour une chose aussy ordinaire que le mariage d'une princesse. Quelques-uns néanmoins insistoient, alléguant qu'il ne se trouve à cela que la vérité et que c'est un fait purement historique puisque ce fut le Roy qui donna une reyne aux Polonois en leur accordant une princesse qu'ils demandoient, que si l'idée de « *Rex Parthis datus* » est plus grande et plus noble, cela ne doit pas empescher de dire une chose aussy vraye que celle-là.

On a encore proposé encore pour légende : « *Maria Gonzaga Vladislao Polonorum regi nupta* » et à l'exergue : « *Legatio polonica* », mais on trouva quelque inconvénient à ne rien mettre qui marquast quelque rapport au Roy dont la teste est de l'autre costé. On a remis à l'assemblée prochaine à parler encore de cette inscription.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 5 février

MM. Charpentier, Renaudot, Tallemant. Le grand froid et la neige avoient empesché plusieurs de MM. de se trouver à l'assemblée.

M. l'abbé Bignon avoit mandé que M. l'abbé Tallemant que la médaille sur letablissement de l'électeur de Trèves avoit esté approuvée par M. de Pontchartrain et M. Coypel a dit que le dessein luy

1695.

avoit esté renvoyé pour mettre au net et estre donné au graveur.

M. l'abbé Renaudot a apporté un mémoire pour l'inscription de la médaille de l'ambassade de Pologne et comme on s'est trouvé en trop petit nombre pour délibérer, la compagnie s'est séparée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 8 février

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a parlé de l'inscription de la médaille sur l'ambassade de Pologne. On a lu le mémoire apporté par M. l'abbé Renaudot en l'assemblée précédente par lequel il proposoit de mettre pour légende : « *Ludovica Maria Gonzaga Vladislao Polonorum regi collocata* » et à l'exergue : « *Regina Polonis data 1645.* » Il alléguoit que l'inscription de la légende faisoit passer « *Regina Polonis data* » et ostoit en quelque manière cette idée fastueuse que l'on vouloit éviter. M. Despréaux proposoit de mettre à l'exergue : « *Foedera firmata* » afin que cette médaille eust plus de rapport au Roy dont la teste doit estre de l'autre costé et parce qu'effectivement ce mariage confirma des alliances avec la Pologne qui ont duré tant que cette reyne a vescu, mais la compagnie a cru que l'on ne devoit pas parler de confirmation d'alliance dans cette occasion, que l'on prendroit cette confirmation pour un traité fait en faveur du mariage, ce qui n'estoit pas conforme à la vérité. M. Charpentier a aussy proposé pour légende : « *Ludovica Maria Gonzaga a Vladislao IV Polonorum rege, solemnī legatione in conjugem sibi petita* », mais cette inscription a paru un peu longue. Ainsy la compagnie s'est tenue à ce qui a esté proposé par M. l'abbé Renaudot et M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer le dessein à M. l'abbé Bignon pour le monstrier à M. de Pontchartrain.

M. de Tourreil a proposé à la compagnie un dessein de médaille sur ce que le Roy s'est déclaré protecteur de l'Académie Française et l'a établie au Louvre. Comme cette compagnie a esté longtemps errante, faute d'une demeure asseurée, il avoit pensé de représenter l'isle de Delos qui fut flottante

1695.

jusqu'à la naissance d'Apollon et de Diane et pour légende il vouloit mettre ces mots de Virgile (*Aen.* 3^e) : « *Immotamque coli dedit.* » Cette idée a paru noble et ingénieuse. M. Coypel s'est chargé d'en faire un dessein pour la prochaine assemblée, mais pour le mot, outre qu'il avoit esté employé en devise, la compagnie a trouvé qu'il falloit peut-estre quelque chose de plus grave. MM. ont promis d'y penser.

M. Coypel a apporté un nouveau dessein de la médaille du mariage¹⁵. M. l'abbé Tallemant la doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 février

Lacune

Quand le Roy est à Paris. C'est ce qu'on a représenté dans cette médaille. Le Roy vestu de son habit et de son manteau de l'Ordre reçoit le serment d'un chevalier en habit de chevalier novice. Derrière le Roy est le grand trésorier qui tient un collier de l'ordre. Les paroles de la légende : « *Generi et virtuti* » font connoistre que cette dignité est donnée à la noblesse et à la valeur. Il y a à l'exergue : « *Sexaginta proceres torque donati* », c'est-à-dire soixante seigneurs faits chevaliers de l'Ordre. 1662.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant. On ne s'estoit pas assemblé le mardy, jour du Carnaval.

M. Racine a apporté la description de la médaille sur la prise de Marsal et elle a esté arrestée [dessin]. Charles I^{er} duc de Lorraine, célèbre par sa valeur et par son habileté pour la guerre l'est encore plus par son inconstance et par la légèreté de son esprit qui enfin l'ont conduit à sa ruine. Il n'est pas croyable combien de différens traittés il avoit faits avec la France qu'il avoit tous également violés, le Roy néanmoins, peu de temps après la paix des

¹⁵. De Marie de Gonzague.

Pyrénées, luy avoit rendu généreusement ses estats, mais aux conditions qui furent jugées nécessaires pour s'asseürer contre son peu de bonne foy. À peine fut-il restably qu'il proposa luy-mesme au Roy le fameux traitté par lequel il luy cédoit la Lorraine et luy remettoit d'abord Marsal pour seüreté de sa parole. Mais le traitté ne fut pas plustost signé qu'il chercha tous les moyens d'en éluder l'exécution. Il fit travailler en haste aux fortifications de Marsal, y jetta une garnison nombreuse et recommença ses anciennes pratiques avec les ennemis de la France. Le Roy, justement indigné de ce manquement de parole, fit aussitost investir Marsal et voulant faire ce siège en personne, se rendit en deux jours à Mets avec toute sa cour. Alors le duc dont cette extrême diligence avoit rompu toutes les mesures vit bien qu'il ne luy estoit d'autre party que de se remettre entre les mains du Roy. En effet, il vint le trouver à Mets et après avoir signé un nouveau traitté qui estoit le troisieme depuis trois ans, envoya ses ordres pour faire rendre Marsal à S. M. C'est le sujet de cette médaille. Le duc de Lorraine y est représenté sous la forme du dieu Protée qui, comme on sçait, se changeoit en toutes sortes de figures et qu'il falloit enchaîner pour le faire parler. Ces mots : « *Marsalium captum* » et ces autres « *Protei artes delusae* » font entendre que toutes les ruses du nouveau Protée furent déconcertées par la prise de Marsal.

M. Coypel a apporté le dessein proposé par M. de Turreil sur l'Académie Françoise. Toute la compagnie l'a trouvé très bien et on a encore parlé de la légende. On a justifié que le mot de Virgile n'avoit point esté employé en devises, de sorte que l'on a cru que l'on pouvoit s'en servir, d'autant que les mots : « *Immotam coli dedit* » font très bien connoistre d'une manière métaphorique l'establissement de l'Académie au Louvre où d'errante qu'elle estoit, elle a esté fixée, mais pour l'exergue on s'est trouvé un peu embarrassé. M. Racine a proposé de mettre : « *Academia gallica palatio excepta* », M. Despréaux a dit que le mot d'*Academia gallica* pour signifier l'Académie Françoise ne luy paroissoit pas bon, qu'il aimeroit mieux *Grammatici gallici intra regiam excepti*. La compagnie a remis à la première assemblée à

1695.

examiner cette inscription et MM. sont promis d'y penser.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 février

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

M. Despréaux a remis sur le tapis l'inscription dont on avoit parlé dans la dernière assemblée et a prétendu que le mot *Academia* pour signifier l'Académie estoit tout à fait impropre, que ce mot en latin ne signifioit autre chose qu'une secte de philosophes qui portoit ce nom. M. Charpentier a justifié contre cette opinion par des passages de Cicéron que ce mot se prenoit souvent pour le lieu où s'assembloient des philosophes, mais il a dit surtout qu'il estoit impossible d'exprimer autrement l'Académie Française que de mettre l'Académie sous le mesme nom de *grammatici gallici*, comme l'avoit proposé M. Despréaux. C'estoit s'expliquer d'une manière tout à fait obscure, outre que l'Académie n'estoit pas seulement une assemblée de grammairiens, mais de gens de lettres et vrayment philosophes, puisque dans le *Dictionnaire* on fait des définitions qui sont proprement l'ouvrage des philosophes. M. Charpentier a adjousté qu'il croyoit que l'on devoit mettre à la légende de cette médaille, de mesme qu'aux jettons de l'Académie où d'un costé autour de la teste du Roy il y a Louis le Grand, roy de France et de Nav. et au revers protecteur de l'Académie Française et qu'ainsy, comme il y a autour de toutes les testes du Roy dans les médailles *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*, il falloit mettre au revers de celle-cy *Academiae gallicae protector* et à l'exergue *Immotam coli dedit*, que le mot de protecteur n'estoit pas dans Cicéron à la verité, mais qu'il estoit néanmoins bon. On a appuyé son advis en disant qu'effectivement comme il n'y a aucun rapport des charges, employes, etc. de ce temps avec ceux de Rome, il falloit estre un peu moins scrupuleux sur le latin en ces occasions afin de se faire mieux entendre. On a fait une autre difficulté ; on a cru que l'on devoit exprimer dans la légende que l'Académie estoit fixée au Louvre, mais on a dit que ce seroit oster toute la grâce de la

1695.

comparaison avec l'isle de Delos, que ce seroit dire deux fois la mesme chose et expliquer inutilement ce qui fait la finesse et la beauté de la médaille. On a donc résolu de proposer tous ces doutes à M. de Pontchartrain afin qu'il en décide et M. l'abbé Tallemant s'est chargé pour cela d'en instruire M. l'abbé Bignon

On a examiné ensuite la description de la médaille faite sur les revetues et comme il y a beaucoup à réformer, M. l'abbé Tallemant la doit rapporter au premier jour.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté deux médailles faites par le s^r Roussel, graveur, l'une de la famille royale, l'autre de la destruction d'Heydelberg. L'Académie, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain, les a approuvées. Il y a seulement quelque petite chose à celle d'Heydelberg que le graveur corrigera. M. l'abbé Tallemant les renverra par le graveur à M. l'abbé Bignon pour recevoir ses ordres.

M. Coypel a apporté un nouveau dessein de la médaille de la bataille de Lens que la compagnie a trouvé très beau, mais on a fait quelque difficulté sur la légende : « *Legionum hispanicarum reliquiae deletae.* » On avoit voulu exprimer par ces mots que le reste de l'infanterie espagnole avoit esté entièrement défait à la bataille de Lens. On prétendoit donc que le mot de *legio* ne se pouvoit dire d'un régiment d'infanterie puisque chaque légion romaine estoit composée d'infanterie et de cavalerie, ce qui est tout à fait contraire à nos régimens d'infanterie où il n'y a aucune cavalerie, mais on a répondu à cela que bien qu'il y eust quelque cavalerie dans les légions, elles passoient néanmoins pour des corps d'infanterie, distingués de la cavalerie, que dans la bataille de Pharsale, César raconte que sa cavalerie qui estoit inférieure à celle de Pompée ayant plié, il fit avancer les légions romaines, c'est-à-dire son infanterie, pour la soutenir. On raporta pour appuyer cet advis

1695.

l'autorité de Polybe qui compare les légions romaines aux phalanges macédoniennes qui estoient pure infanterie. La compagnie s'est arrestée à ce dernier advis et on ne changera rien à la légende de cette médaille.

Comme il n'y avoit point de description faite de la médaille sur la mort de la Reyne Mère, Anne d'Autriche, M. Charpentier a bien voulu s'en charger et M. l'abbé Tallemant pour cela a tiré du cabinet l'empreinte de cette médaille en estaim et on l'a remise à M. Charpentier.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le secours envoyé aux Hollandois en 1666 et elle a esté arrestée [dessin]. Les Hollandois avoient perdu une grande bataille sur mer contre les Anglois et en mesme temps l'évesque de Munster estoit entré jusque dans le cœur de la Hollande. Ils eurent recours au Roy dans le péril dont ils estoient menacés. S. M., sans escouter les offres avantages de l'Angleterre, leurs envoya de puissans secours en exécution de son traité d'alliance. L'évesque de Munster fut contraint de se retirer et de rendre les villes qu'il avoit prises et les Anglois mesme furent obligés d'envoyer des ambassadeurs à Breda pour négocier la paix qui fut conclue l'année suivante. Cette médaille est faite pour marquer la fidélité inviolable du Roy envers ses alliez. Pallas, auprès d'un autel, couvre la Hollande du bouclier de la France. Ces paroles de la légende : « *Batavis terra marique deffensis* » font entendre que le Roy a secouru les Hollandois par mer et par terre et celles de l'exergue : « *Religio foederum* » signifient la religieuse observation des traités. 1666.

M. Despréaux a proposé un nouveau dessein de médaille sur l'Académie Françoise dont le Roy s'est déclaré protecteur et qu'il a placée au Louvre. Son dessein est de représenter les deux muses de la Poésie et de l'Éloquence qui couronnent le buste du Roy, avec ces mots tirés d'Horace : « *Praesidio et decori suo* », pour dire que ces muses, c'est-à-dire l'Académie qui est composée de poètes et d'orateurs regardent le Roy comme leur soutient et leur [protecteur]. Cette pensée a paru très belle et M. Coytel a promis d'en apporter un dessein à la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

1695.

Du mardy 1^{er} mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté deux empreintes de médailles nouvellement achevées, l'une sur la prise de Balanguier en Catalogne en 1645, l'autre sur la défaite de la flotte de Smyrne. La compagnie les a approuvées, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain. M. l'abbé Tallemant les doit renvoyer à M. l'abbé Bignon.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille dont M. Despréaux a parlé à la dernière assemblée. La compagnie l'a trouvé bien et a jugé qu'on pouvoit proposer cette médaille à M. de Pontchartrain, que le sujet pouvoit bien mériter deux différentes médailles dont l'une estoit une devise ingénieuse et l'autre une médaille plus sérieuse et plus grave. Les mots de la légende : « *Praesidio decori suo* » ont paru nobles et à l'exergue on a cru devoir mettre : « *Academia gallica intra regiam excepta. 1673.* »

On a examiné la description de la médaille sur les reveües faite par M. l'abbé Tallemant et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy après la paix litentia une partie de ses troupes et pour conserver plusieurs officiers réformés qui s'estoient signalés par leurs services, il en accrut ses gardes du corps et composa de nouvelles compagnies d'ordonnance qu'il joignit aux troupes de sa maison. Les mousquetaires qu'il avoit tenus sur pied longtemps auparavant furent augmentés et séparés en deux compagnies formées de ce qu'il y avoit de plus brave jeunesse et pour tenir toutes ces troupes en haleine et les accoustumer de plus en plus à la fatigue et aux règles d'une sévère discipline, S. M. leur faisoit faire de fréquentes reveües, des campemens et des attaques de forts que l'on construisoit exprès. Ces reveües qui ne paroissent qu'un jeu et un simple amusement dont nos voisins mesme faisoient d'abord des railleries, rendirent en un peu temps les troupes si aguerries et si bien disciplinées que lorsque la guerre survint, il n'y eut qu'à les faire marcher aux ennemis et c'est une chose qui, dans la suite, a le plus contribué à toutes ces grandes actions qui se sont faites et à tant de

1695.

victoires que le Roy a remportées. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy qui fait faire l'exercice à ses mousquetaires. Les mots : « *Prolusio ad victoriam* » marquent que cette manière d'exercer et d'aguerrir les troupes a esté, pour ainsy dire, le prélude de toutes les victoires qui ont rendu son règne si célèbre. On a mis à l'exergue : « *Disciplina militaris restituta* », c'est-à-dire la discipline militaire restablie en l'année 1665.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 5 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

On a examiné la description de la médaille sur le code Louis et elle a esté arrestée [tondo vide]. De toutes les ordonnances du Roy il n'y en a point de plus utile à l'Etat que celle qu'il a faite de la réformation de la justice. La longueur et la multitude des procédures donnoient lieu à des chicanes sans fin qui ruinoient les parties et qui rendoient les procès immortels. S. M., pour arrester le cours de ces désordres, fit assembler les principaux de son conseil et de son parlement et après fait examiner les anciennes ordonnances, en fit composer une nouvelle qui retrancha tous les abus et qui fut appelé de son nom, le code Louis. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy assis sur un trosne semé de fleurs de lys ; il tient une balance et la Justice est debout devant luy qui lui présente son espée. Les mots : « *Justitias judicanti* » empruntés du psaume 74 signifient à la lettre à celui qui juge les justices.

On a aussy examiné celle de la devise du Roy et elle a esté arrestée [dessin]. Le soleil a esté choisi pour le corps de la devise du Roy dès les premières années qu'il prit en main le gouvernement de son estat et comme cet astre répand sa lumière sur la terre et sur la pluspart des globes célestes en mesme temps, on a voulu signifier par cette alusion la vaste estendue du génie de S. M. qui le rend capable de gouverner plusieurs empires tout à la fois. On a représenté pour cet effet un soleil qui éclaire le globe de la terre, avec ces mots : « *Nec puribus impar* » qui expriment cette pensée. 1666.

1695.

Comme il n'y a avoit point de description faite de la médaille sur la pyramide élevée à Rome pour l'attentat des Corses, M. Charpentier a bien voulu se charger de la faire.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 8 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille du canal de Languedoc pour la jonction des mers et elle a été arrêtée [dessin]. Il y avoit déjà longtemps qu'on avoit proposé de faire une communication de la Méditerranée avec l'Océan par un canal dans le Languedoc. La grande utilité que les marchands en pouvoient tirer pour s'exempter d'une longue et périlleuse navigation y avoit fait penser dès le temps de François premier et de Henry quatriesme, mais les difficultés presque insurmontables qu'on prévoyoit dans l'exécution empeschoient toujours l'entreprise. La gloire en estoit réservée à Louis le Grand sous le règne duquel ce fameux ouvrage a été entièrement achevé. Neptune frappe d'un coup de trident sur la terre d'où sort à l'instant un gros bouillon d'eau qui se répand à droite et à gauche et forme deux rivières qui vont joindre deux mers figurées dans les extrémités de la médaille. Les mots latins : « *Novum decus additur orbi* » signifient que toute la terre a receü un nouvel ornement par ce grand ouvrage et ceux de l'exergue : « *Maria juncta* » signifient la jonction des mers. 1667.

On a aussi examiné la description de la médaille faite sur le port de Sette et elle a été arrêtée [dessin]. Le dessein que le Roy avoit de faire le canal de la jonction des mers eût été inutile à moins que d'avoir un port sur la Méditerranée à l'embouchure du canal. L'endroit où est le cap de Sette fut jugé le lieu le plus propre pour faire ce port, mais les sables et les cailloux que le flot de la mer y pousse continuellement rendoient la chose comme impossible. S. M. a surmonté tous ces obstacles par le moyen d'un môle qu'Elle y a fait construire et qui fait la seüreté du port. On voit dans cette médaille le plan du port et du môle. Les paroles latines :

1695.

« *Tutum in impetuoso littore portum fecit* » font entendre que le Roy a fait un port assuré dans un lieu où il sembloit impossible d'en faire. 1666.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot Tallemant.

M. Charpentier a apporté la description qu'il a faite de la médaille de la pyramide élevée et comme elle a une liaison nécessaire avec la médaille de l'audience du légat, M. l'abbé Tallemant s'est chargé de conférer les deux descriptions et les rapporter à la première assemblée.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la campagne du Roy en l'année 1667 et elle a été arrêtée [dessin]. Le duché de Brabant, les comtés de Namur et de Hainault et plusieurs autres grandes seigneuries des Pays-Bas estoient dévolues à Marie-Thérèse d'Autriche, reyne de France, depuis la mort d'Isabelle de Bourbon sa mère, première femme de Philippe IV, roy d'Espagne, auquel il n'en estoit demeuré que l'usufruit sa vie durant, selon la coutume des lieux. Après la mort de ce prince, le Roy demanda aux Espagnols toutes les provinces qui appartenoyent à la Reyne, son épouse et sur leur refus, il se mit en estat de prendre de force ce qu'on ne luy vouloit pas céder volontairement. Dès la première campagne, il se rendit maistre de Tournay, de Douay, d'Oudenarde, d'Alost et de L'Isle qu'il attaqua toutes en personne, tandis que le mareschal d'Aumont prit Bergues, Furnes, Armentières et Courtray. Cette médaille sert à marquer les conquestes de cette campagne. On y voit le Roy à cheval, armé, le casque en teste et une javeline à la main. Les mots de la légende : « *Jus augustae conjugis vindicatum* » signifient la Reyne maintenue dans ses droits et ceux de l'exergue : « *Expeditio regis belgica 1^a* » veulent dire la première expédition du Roy conduisant luy-mesme ses armées dans les Pays-Bas. 1667.

M. Coypel a apporté un nouveau dessein de la médaille sur les trois combats de Fribourg et la compagnie l'a approuvé, sous le bon plaisir de M. de

1695.

Pontchartrain et M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné si on conserveroit la médaille faite sur la prise de Courtray et de Tournay ensemble. La raison de douter estoit que Tournay ayant esté pris par le Roy en personne et Courtray par le mareschal d'Aumont, ces deux événemens ne devoient pas estre mis ensemble, mais comme cette médaille est frappée, on a jugé à propos d'en faire la description telle qu'elle est, sauf à la retrancher du nouveau catalogue. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de la faire. Comme il n'y avoit point de description faite sur la médaille de la prise de L'Isle, M. Despréaux s'est chargé de la faire.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 mars

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Coypel a apporté un nouveau dessein de la médaille sur l'establissement de l'hospital général. Il a extrêmement plu à la compagnie qui l'a approuvé, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain et M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil sur la médaille du carrousel et elle a esté arrestée [dessin]. Sur la fin de l'année 1661, la naissance du Dauphin fit succéder de nouvelles réjouissances à celles qu'on venoit de faire pour le mariage du Roy. Les démonstrations d'allégresse recommencèrent en tous lieux. Le Roy, pour augmenter la joye publique par un spectacle digne de sa magnificence, résolut de faire un carrousel et en ordonna tous les préparatifs pour l'année suivante. La grande place qui est devant le palais des Thuilleries fut choisie pour ce dessein et on la disposa en forme d'un camp fermé de doubles barrières et entouré d'amphithéâtres propres à

1695.

contenir un grand nombre de spectateurs. Il en vint de toutes les provinces du royaume et la curiosité attira mesme beaucoup d'étrangers. Il y eut cinq quadrilles sous le nom de cinq nations différentes. Le Roy, vestu à la romaine et tout couvert de pierreries, marchoit à la teste de la première quadrile qui représentoit les Romains et dans la marche comme dans les courses, il se fit admirer par sa bonne grâce et par la majesté qui brilloit dans toute sa personne. La Reyne, son épouse, la Reyne sa mère, la reyne d'Angleterre et tous les princes de la cour contribuèrent par leur présence aux agrémens de la feste et les reynes y distribuèrent les prix. C'est pour conserver la mémoire de ce fameux carrousel que l'on a frappé cette médaille où le Roy est représenté à cheval avec l'habit qu'il portoit en cette feste. Les mots : « *Ludi equestres* » et ces autres : « *Magnificentia principis MDCLXII* » veulent dire que ces jeux et ces spectacles furent des effets de sa magnificence royale. 1662.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Bignon, à cause de ses grandes occupations n'ayant pu depuis quelque temps se trouver aux assemblées avoit envoyé prier la compagnie d'achever de régler le catalogue des médailles de l'*Histoire du Roy* pour le nouvel ordre que l'on en fait. MM. y ont travaillé et l'ont achevé. M. l'abbé Tallemant en doit faire faire de[s] catalogues exacts.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Despréaux a apporté une description qu'il a faite sur la médaille de la prise de L'Isle. Elle a été examinée et arrestée [dessin]. Le Roy s'estoit venu camper devant Dendermonde dans le dessein de l'assiéger, mais les habitans ayant aussytost lasché

1695.

leurs écluses, il fut obligé d'abandonner son entreprise et n'eut que le temps de retirer ses troupes dont quelques-unes mesme eurent assés de peine à se sauver de l'inondation. Irrité de cette légère disgrâce, il crut qu'il falloit la réparer par quelqu'action de grand éclat et quoyque la saison fust desjà fort avancée et son armée diminuée considérablement, il alla mettre le siège devant L'Isle, ville capitale de la Flandre françoise et l'une des plus peuplées des Pays-Bas. Elle estoit dès lors extrêmement forte et il y avoit dedans une garnison de six mille hommes de vieilles troupes qui, secondée des habitans, firent une fort brave résistance. On a remarqué que de toutes les villes que le Roy a assiégées, il n'y en eut point où il ayt essuyé un plus grand feu. Cependant sa présence et l'activité avec laquelle il alloit sans cesse luy-mesme à la teste de toutes les attaques haster les travaux, encouragèrent si bien les soldats que cette grande ville, après neuf jours de tranchée, fut réduite à capituler. Il y entra le vingt-huictiesme jour d'aoust avec d'autant plus de satisfaction qu'il s'estoit engagé à ce siège contre le sentiment de la plupart de ses principaux officiers de son armée qui jugeoient l'entreprise trop hazardeuse. S. M. non seulement accorda à la ville la continuation de tous ses privilèges, mais dans la suite, par les grâces qu'il luy a faites et par le soin qu'il a pris d'y attirer et d'y maintenir le commerce, il l'a rendue une des plus riches villes de l'Europe. C'est ce qu'on a voulu exprimer par cette médaille où l'on voit la ville de L'Isle qui, sous la figure d'une femme suppliante, présente les clefs à une Victoire et cette Victoire qui les reçoit (et qui) tient une corne d'Abondance à la main. Les mots : « *Victori et locupletatori* » signifient que le mesme vainqueur qui a pris L'Isle l'a comblée de biens et de richesses. Il y a à l'exergue : « *Insula Flandriae gallicanae caput* », c'est-à-dire L'Isle capitale de la Flandre françoise. 1667.

M. l'abbé Tallemant a rapporté les deux descriptions sur la pyramide de Rome pour l'attentat des Corses et sur l'audience du légat et elles ont esté arrestées [dessin]. Les Corses de la garde du pape ayant fait une insulte dans Rome au duc de Créquy, ambassadeur de France, le Roy justement indigné, donna ordre à son ambassadeur de sortir de Rome et

résolus de tirer raison d'un si horrible attentat. Le pape, pour prévenir les suites d'une si fâcheuse affaire, chassa les Corses, les déclara à jamais incapables de servir dans les troupes de l'estat ecclésiastique et fit offrir au Roy toutes sortes de réparations. S. M. enfin, après une négociation assés longue, consentit par un traité fait à Pise à oublier cette injure aux conditions qui furent stipulées, dont les principales furent que le pape enverroit le cardinal Chigi, son nepveu, en qualité de légat *a latere* pour faire des excuses conformes à l'offense et qu'on élèveroit dans Rome une pyramide avec une inscription qui marqueroit l'attentat des Corses et la punition qui en avoit esté faite, ce qui fut exécuté. C'est le sujet de cette médaille. On y voit la pyramide élevée en exécution du traité. La ville de Rome est représentée comme dans les médailles antiques sous la figure d'une femme ayant un casque en teste et tenant un long javelot en sa main. Elle est assise vis-à-vis de la pyramide et sur le bouclier qui est à costé d'elle on lit « *Roma.* » Les mots de la légende : « *Ob nefandum scelus a Corsis editum in oratorem regis Francorum* » qui font partie de l'inscription de la pyramide signifient que ce monument a esté élevé en exécration de l'attentat commis par les Corses contre l'ambassadeur du Roy de France. 1664.

[Dessin]. Entre toutes les satisfactions que la cour de Rome estoit obligée de faire pour la réparation de l'attentat des Corses contre la personne de l'ambassadeur de France, il avoit esté stipulé par le traité de Pise que le pape enverroit le cardinal Chigi, son nepveu, en qualité de légat *a latere*¹⁶ pour faire des excuses à S. M. Ce cardinal se rendit à Fontainebleau où la cour estoit alors et dans une audience publique, il dit au Roy que le pape avoit eu un très sensible déplaisir de tout ce qui s'estoit passé, que ny luy ny aucun de ses parents n'auroient eu part à une si détestable action et que S. S. avoit desjà fait chastier les coupables et déclaré toute la nation corse incapable de servir jamais l'estat ecclésiastique. C'est le sujet de cette médaille. Le Roy et le légat sont représentés dans l'enceinte du

¹⁶. Dans le registre "à la terre", erreur impossible d'attribuer à un latiniste de la force de l'abbé Tallemant.

1695.

balustre, à la ruelle du lit de S. M. Ils sont couverts et assis chacun dans un fauteuil. Le Roy est au fond de la ruelle au-dessus du légat et ce cardinal en rochet et en camail, le bonnet en teste, lit dans un papier les paroles dont on estoit convenu. Les mots de la légende : « *Corsicum facinus excusatum* » et ceux de l'exergue : « *Legato a latere misso* » signifient la satisfaction faite de l'attentat des Corses par l'envoy d'un légat *a latere* en 1664.

La compagnie s'est séparée pour se rassembler le mardy d'après le dimanche de Quasimodo, suivant la coutume.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 12 avril

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

Le s^r Roussel, graveur, a apporté à la compagnie une empreinte de la médaille qu'il a faite sur le retour du Roy à Paris après les troubles en 1652 et a dit que M. de Pontchartrain à qui il l'avoit montrée faisoit quelque difficulté sur ce que dans cette médaille la Ville de Paris présente des clefs au Roy, parce qu'il semble par là que S. M. entrast dans Paris comme dans une ville conquise. La plupart de MM. ont dit que lorsque le Roy mesme visitoit des places ou passoit dans quelque ville de son royaume, le gouverneur, le maire ou eschevins luy présentoient tousjours les clefs ; que néanmoins on auroit pu l'éviter dans cette médaille. L'idée qu'avoit eu M. de Pontchartrain venoit naturellement dans l'esprit à cause de[s] troubles civils qui avoient obligé le Roy de s'esloigner de Paris, mais l'attitude que le graveur avoit donnée à la figure empeschoit d'y rien changer, d'autant qu'elle avance le bras d'une manière en présentant les clefs, que si on les ostoit, cela n'auroit plus de raison ny de grâce. C'est pourquoy la compagnie a prié M. l'abbé Renaudot de représenter les raisons à M. de Pontchartrain qu'il devoit voir le soir et de recevoir ses ordres là-dessus.

M. l'abbé Tallemant a apporté à la compagnie une médaille du sacre du Roy et a demandé si elle ne jugeoit pas à propos d'en faire une autre, celle-là estant assés mal faite. MM. ont esté tous d'avis de penser à quelque autre dessein et ont promis d'y

1695.

travailler, que cependant on pourroit faire celle-là d'une autre manière plus agréable et M. l'abbé Renaudot a dit qu'il falloit corriger deux fautes considérables à la légende, l'une de la datte qui n'est pas fidelle, le sacre ayant esté différé de deux jours, et l'autre de l'orthographe de *Rhemis*, prétendant qu'il n'y doit point avoir une H à ce mot-là. Quelques-uns de MM. ont néanmoins dit l'avoir veü ainsy escrit dans les *Commentaires* de César. M. l'abbé Renaudot a promis d'examiner ces deux choses-là avec soin et d'en faire son rapport à la compagnie.

On a examiné la médaille sur la colonie de Madagascar et elle a esté arrestée [dessin]. La France, par le bon ordre que le Roy avoit mis dans son estat, jouissoit d'une parfaite tranquillité ; les sciences et les arts fleurissoient de tous costés. S. M. songea aussy à y faire fleurir le commerce. Il y avoit desjà des compagnies establies pour les Indes occidentales. Il en establit encore une autre, beaucoup plus considérable, pour trafiquer dans tout l'Orient et afin d'exciter ses sujets à entrer dans cette compagnie, il luy accorda des privilèges extraordinaires et fournit de grandes sommes et des vaisseaux pour faire le premier embarquement. L'isle de Madagascar où quelques particuliers françois avoient desjà un fort et quelques habitations fut choisie pour un lieu d'entrepot et pour cet effet on y envoya une colonie. Cette colonie est icy désignée à la manière des médailles antiques par un bœuf. Celuy-ci a une bosse sur le dos comme ceux que l'on voit dans cette isle et la nature du pays est signifiée par un esbénier, arbre qui y est fort commun. Les mots : « *Colonia madagascarica* » font entendre que cette médaille a esté battue pour la colonie de Madagascar. 1665.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 avril

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Tallemant. M. l'abbé Renaudot a envoyé faire ses excuses à cause qu'il se sentoit indisposé et a mandé que M. de Pontchartrain avoit dit qu'on pouvoit laisser la médaille sur le retour du Roy à Paris en l'estat qu'elle est, sauf à en changer le dessein dans e nouvel ordre que l'on fait.

1695.

On a examiné la description de la médaille sur la première conquête de la Franche-Comté et elle a esté arrestée [dessin]. Les conquestes que le Roy avoit faites dans les Pays-Bas espagnols avoient obligé tous les princes de l'Europe d'employer leur médiation pour terminer le guerre entre la France et l'Espagne. Le traité de paix estoit sur le point d'estre conclu et pour donner le temps aux médiateurs de l'achever, S. M. avoit offert une suspension d'armes. Les Espagnols rejettèrent cette offre, se confiant sur la rigueur de la saison qui sembloit les devoir mettre à couvert de toutes sortes d'entreprises, mais ils eurent bientost lieu de s'en repentir car, dès le commencement du mois de février de l'année 1668, le Roy ayant envoyé le prince de Condé dans la comté de Bourgogne avec quelques troupes, arriva aussytost après avec toute son armée. Gray, Dole, Besançon, Salins, en un mot toute la Franche-Comté fut soumise en dix jours. On voit dans cette médaille une Victoire dans un char porté sur des nuées et tiré par deux chevaux aislés. Les mots de la légende : « *Victoriae celeritas incredibilis* » signifient la rapidité incroyable de cette conquête et les paroles de l'exergue : « *Comitatu Burgundiae decem diebus subacto* » veulent dire que la Franche-Comté a esté conquise en dix jours.

On a aussy examiné la description de la médaille faite sur le modèle de l'arc de triomphe et elle a esté arrestée [dessin]. Cette médaille représente l'arc de triomphe qu'on a résolu d'élever à la gloire du Roy pour avoir pris plusieurs places importantes dans la Flandre et pour avoir conquis toute la Franche-Comté en dix jours. Le modèle en a esté fait de la mesme manière qu'il doit estre construit et les fondemens en ont esté jettés au bout du faubourg Saint-Anthoine, à la teste de la grande avenue de Vincennes. C'est d'après ce modèle que la médaille a esté frappée. Les mots de la légende : « Pour les conquestes de Flandres et de la Franche-Comté. 1668. »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 avril

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

1695.

M. l'abbé Renaudot a dit avoir examiné la datte du sacre du Roy et qu'elle est bien dans la médaille. Il a soustenu encore qu'il falloit oster la H au mot *Rhemis* pour dire Rheims, quoyque dans l'impression des *Commentaires* de César, M. Doujat, très sçavant homme, ayt tousjours mis *Rhemis* avec une H. Sa raison est que la pluspart des gens par abus ont mis des R aspirés à plusieurs mots, parce que les premiers géographes estoient grecs, que *Remis* n'estoit pas un mot grec, non plus que *Roma* et qu'ainsy l'H est inutile. La pluspart de MM. ont dit que ces raisons, quoyque bonnes, ne doivent pas empêcher de suivre le plus grand usage, quoyque peut-estre abusif. M. l'abbé Renaudot a dit qu'à la première assemblée il apporteroit des impressions et des autorités pour justifier que ce mot ne doit point estre escrit avec une H. La compagnie a suspendu sa décision afin d'estre mieux éclaircie.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur l'hommage du duché de Bar et elle a esté arrestée [dessin]. Le refus que le duc Charles de Lorraine avoit fait d'accepter les conditions sous lesquelles il avoit esté compris dans le traité des Pyrénées sembloit devoir attirer la perte entière de ses estats dont une partie considérable qui estoit le duché de Bar le rendoit vassal de la couronne de France et pouvoit estre confisqué, suivant la rigueur du droict. Cependant le Roy voyant tous ses ennemis désarmés et ce prince abandonné mesme par ceux qui avoient le plus contribué à l'écarter de son devoir, le traita plus favorablement qu'il n'auroit osé espérer en luy rendant, par le traité du dernier février 1661, non seulement la Lorraine, mais encore le duché de Bar que S. M. s'estoit réservé aux conférences des Pyrénées. Une des principales conditions fut que le duc, huit jours après la signature du traité, rendroit hommage au Roy pour le duché de Bar, ancienne mouvance de la comté de Champagne, à l'exemple de ses prédécesseurs et c'est le sujet de cette médaille. Le duc Charles y est représenté à genoux, sans chapeau, sans espée et sans éperons. Le Roy couvert et assis sur son throsne lui tient les deux mains entre les siennes pour marque du serment de fidélité et d'homme lige que ce prince prestoit comme vassal de la couronne. On avoit à costé un escusson aux armes de Bar pour signifier que cet

1695.

hommage estoit rendu pour le duché de Bar, ce qui est expliqué par la légende : « *Car. Lotharing. Dux Barrensis Reg. Fr. vassallus* », Charles de Lorraine, duc de Bar, vassale du Roy de France et par celles de l'exergue : « *Fidel. juram et homagium praestat* » preste serment de fidélité et fait hommage. 1616.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 avril

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné les descriptions faites par M. Charpentier des médailles sur le nouveau pavé de Paris, sur la seüreté et la netteté de la Ville et elles ont esté arrestées [dessin]. La vaste estendue de la ville de Paris et la multitude innombrable du peuple qui l'habite sont cause qu'il est fort difficile d'y maintenir l'ordre. D'ailleurs le peu de soin qu'on prenoit de la netteté des rues, quoyqu'elle contribue infiniment à la bonté de l'air et à la santé des habitans, en rendoit le séjour moins agréable. Les vols y estoient aussy fort fréquents, surtout la nuit, et l'autorité des magistrats s'estoit plus d'une fois inutilement employée à les réprimer, mais le Roy qui ne néglige rien de tout ce qui peut contribuer au bonheur de ses sujets, a estabi un si bon ordre dans la police qu'à toute heure on peut aller par toute la ville seürement et commodément. C'est ce qu'on a voulu figurer par cette médaille. La femme qui tient une lumière en sa main représente ce nombre infini de lumières qui s'allument toutes les nuits dans les rues de Paris et qui font, pour ainsi dire, qu'il n'y a jamais de nuit dans cette grande ville. La seüreté est désignée par cette femme qui tient une bourse à la main. Les mots latins : « *Vrbis securitas et nitor* » font entendre que cette figure symbolique représente la seüreté et la propreté de la ville de Paris. Ceux de l'exergue : « *Providentia opt. principis* » signifient que c'est un effet des soins de S. M.

[Dessin]. Paris s'est senti des soins et de la magnificence du Roy jusque dans les moindres choses. Le pavé de cette grande ville avoit esté négligé depuis longtemps ; il estoit rompu en plusieurs endroits ; les ruisseaux des rues estoient fort creux et la pluspart n'avoient pas assés de pente

1695.

pour l'écoulement des eaux, ce qui causoit la difficulté du charroy et une saleté très incommode et très malsaine. Le Roy donna ses ordres pour faire paver de nouveau toute la ville et ce travail a esté conduit avec tant de succès que Paris l'emporte maintenant sur toutes les autres villes de l'Europe pour la propreté et pour la commodité. C'est ce qu'on a voulu exprimer icy par une femme debout sur un terrain fort uni ; elle tient un niveau de la main droite pour marquer le soin qu'on a apporté à aplanir et à dresser les rues et à sa gauche est une petite roue, ce qui représente la facilité du charroy. Les paroles latines de la légende : « *Vrbs novo lapide strata* » signifient que la ville de Paris a esté repavée de neuf.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté au cabinet des Médailles deux empreintes des deux que le s^r Mauger a achevées. L'une est la prise de Roses en 1693, l'autre de l'institution de l'ordre de Saint-Louis.

On a retranché quelque chose aux inscriptions de l'exergue en quelques médailles à cause que l'écriture auroit esté trop petite dans le nouvel ordre que l'on fait.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la mort de la Reyne Mère, Anne d'Autriche et comme la compagnie a trouvé qu'il prenoit de trop loin l'éloge de cette reyne, on l'a prié d'y retoucher.

On a examiné aussy la description faite par le mesme M. Charpentier de la médaille sur la paix de l'Église et elle a esté arrestée [dessin]. Les disputes qui se sont émeües de nos jours parmy les théologiens sur les matières de la Grâce avoient fait naistre tant d'aigreur dans les esprits que l'Église estoit menacée d'un grand scandale si le Roy, de concert avec le pape, n'eut estouffé ces semences de discorde en imposant silence aux uns et aux autres. Dieu a béni les bonnes intentions de S. M. sur ce sujet. On n'entendit plus parler de ces noms de party capables d'entretenir la division parmy des

1695.

personnes qui d'ailleurs estoient unies dans une mesme communion et l'Église a recommencé à jouir d'une pleine paix. C'est ce qu'on a voulu représenter dans cette médaille. L'autel fait entendre qu'il s'agissoit de quelques points de religion ; le livre ouvert est la Bible pour l'explication de laquelle les théologiens estoient d'avis différents ; les deux clefs de saint Pierre avec le sceptre et la main de Justice posées en sautoir sur le livre, marquent le concours de l'autorité ecclésiastique et de la puissance royale pour arrester ces contestations. La colombe rayonnante est un symbole du Saint-Esprit qui a présidé à cette action. Les mots de la légende : « *Gratia et pax a Deo* » tirés de s. Paul, veulent dire que la Grâce et la paix viennent de Dieu. La Grâce estoit le sujet de la dispute ; la paix est l'occasion de la médaille et c'est Dieu qui est l'auteur de l'une et de l'autre. Les paroles de l'exergue : « *Ob restitutam Ecclesiae concordiam* » signifient que cette médaille a esté battue pour le rétablissement de la concorde de l'Église. 1669.

Du samedi 30 avril

MM. Charpentier, Despréaux, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Renaudot a apporté une dissertation très curieuse sur l'orthographe du mot *Remis* et la compagnie a jugé qu'elle devoit estre insérée dans le registre comme très curieuse et très sçavante. La voicy :

« On a proposé dans les dernières conférences de l'Académie des inscriptions de réformer une médaille du sacre du Roy parce qu'elle a le mot de *Remis*, Reims écrit avec une H, ce qu'on croit estre contre l'ancienne et bonne orthographe. Les preuves qui en ont esté alléguées se réduisent à celle-cy, que l'H est une aspiration qui suit tousjours la lettre R dans les mots grecs ou qui sont d'origine grecque. Les exemples en sont communs, mais dans les mots d'une origine purement latine, cette aspiration n'a point lieu. C'est ce qui a fait distinguer la lettre R latin du ρ grec par les anciens grammairiens et entre autres par Priscien. Or comme il est certain que le mot de *Remi* qui signifie les peuples de la ville et des environs de Reims dont *Durocortorum Remorum* est

1695.

la capitale est d'origine purement latine, il n'y a aucune raison de luy donner une aspiration qu'il n'a point par son étymologie. Mais pour se réduire aux preuves de fait qui sont les seules certaines en pareilles matières qui dépendent de l'usage, voicy celles qui déterminent à écrire *Remi* sans H. Toutes les anciennes éditions et les meilleurs manuscrits de César et de Pline l'écrivent ainsy, la notice de l'Empire d'Occident, l'itinéraire d'Antonin, etc., et comme il se trouve plusieurs éditions où ce mot est écrit avec une H, elles ne peuvent faire d'autorité, ny contre les manuscrits ny contre les meilleures éditions, comme sont celles du P. Hardouin pour le Pline.

Celles de géographes modernes, mesme d'Ortelius et d'autres très habiles ne sont pas d'un plus grand poids puisque s'estant trop attachés aux géographes grecs qui ne pouvoient écrire ce mot sans le ρ aspiré, puisqu'ils n'en ont point. D'autres ont donné lieu à introduire l'H qui n'y devoit pas estre, mais quand cette autorité des géographes modernes et de plusieurs éditions seroit comparable aux manuscrits, elle ne l'est pas à celles des anciennes inscriptions dont on trouve celle-cy dans Gruter (p. 178) : « *Imperator Caesar fl. Constantinus Max. Aug. sempiternus divi Constantini Aug. F. toto orbe victoriis suis semper ac foeliciter celebrandus, thermas fisci sui sumptu a fundamentis captas et ereptas civitati suae Remorum pro solita liberalitate largitus est.* » Une autre (p. 421) : « *foederatae Remi* » qu'il faut suppléer par « *Civitatis foederatae* », car Reims estoit au nombre des villes alliées, suivant ce passage de Pline (liv. 4) : « *Remi foederati* » et par la notice. La ville estoit métropole de la Seconde Belgique ; il y avoit deux fabriques ou manufactures publiques : « *Biram barcariorum* »¹⁷ et une « *fabrica spataria* » ou manufacture d'épées. Il y avoit aussy un « *gynaecium* » ou « *cynegium* », c'est-à-dire un parc de bestes pour les jeux publics. Tout cela est prouvé par la notice qui marque tout le *comes sacrarum largitionum* d'Occident. « *Procurator gynaecii Remensis, Belgicae secundae propositus brambari aureorum sive argentiorum Remensium* » et sous

¹⁷. Couvertures de barques ?

1695.

le « *magister officiorum* » d'Occident, parmi les fabriques, « *Remensis spataria*. » Dans tous ces endroits on ne void pas d'H, ny dans les imprimés ny dans les manuscrits. L'autorité des inscriptions et de la notice est confirmée par celle des Pandectes florentines où on trouve la loy : « *de canone frumentario urbis Romae* » de Valentien (*Dat. 18 Kal. Jul. Remis*).

M. Du Cange, dans son *Glossaire*, au mot *moneta* apporte le type d'une monoye de Reims où il y a d'un costé « *Robertus archiepiscopus* », de l'autre « *Civitas Remis* », « *Remi civitas* » dans une monoye d'argent de Louis le Débonnaire du cabinet de M. Pétau. Il s'en trouve plusieurs semblables.

Ce mot n'est pas escrit autrement dans diverses notices anciennes et récentes qu'on trouve dans le 1^{er} volume de M. Du Chesne.

Ainsy quand plusieurs autheurs ont escrit *Rhemi*, ou ils n'y ont pas pris garde, ou ils l'ont fait contre la véritable orthographe que le P. Sirmond et d'autres sçavants antiquaires ont tousjours observée, entre autres celui-cy dans l'édition d'Hincmar « *archiepiscopus Remis* » (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 602), par les livres de ce sçavant homme et de plusieurs autres dans l'édition de Flodoard et ce qui est confirmé par toutes les anciennes chartes, comme celle de « Sanson, arch. de Reims. »

Le mesme M. l'abbé Renaudot a proposé un dessein de médaille sur l'establissement des manufactures. Il a pensé de représenter Minerve, la déesse des arts, avec son hibou près d'elle et de mettre à ses pieds divers instruments des arts comme une navette, des pelotons de laine, etc. Pour légende, il mettoit : « *Solertia opifera* » et à l'exergue : « *Artium instauratori*. » Cette pensée a plu à la compagnie et on a seulement adjousté dans le type une corne d'Abondance, à cause que ces manufactures enrichissent les artisans. Pour la légende on y a fait quelque difficulté et ce mot *opifera* n'a pas paru assés dire. On a proposé de mettre : « *Minerva locupletatrix* » et pour l'exergue on a dit qu'on devoit plustost mettre « *Prudentia principis* », parce que ce mot « *artium instauratori* » semble marquer une dédicace qui n'a aucun rapport avec le type.

1695.

M. Coypel a promis d'en faire un dessein pour la première assemblée et MM. penseront encore aux inscriptions de cette médaille.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 3 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur l'établissement des manufactures que la compagnie a trouvé beau. On a résolu de mettre à la légende : « *Minerva locupletatrix* » et à l'exergue : « *Artes instauratae.* » M. l'abbé Tallemant s'est chargé d'envoyer ce dessein à M. l'abbé Bignon pour sçavoir la décision de M. de Pontchartrain.

On a examiné la description de la médaille à l'occasion de la Franche-Comté rendue par le Roy aux Espagnols et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy, avant que de partir pour la Franche-Comté, déclara à ses alliés que la conquête qu'il alloit faire n'empeschoit point que la paix ne se fit aux conditions qui avoient esté proposées. Cette grande province fut entièrement soumise en dix jours au grand estonnement des Espagnols qui n'avoient pas voulu accepter une suspension d'armes. Ils se hastèrent de signer le traité d'Aix-la-Chapelle ; les places que le Roy avoit prises en Flandres luy furent cédées par le traité et il rendit la Franche-Comté comme il l'avoit promis, préférant la gloire de garder sa parole à l'avantage d'adjouster une grande province à son royaume. Le Roy, dans cette médaille, remet entre les mains d'une femme qui représente l'Espagne un bouclier où sont les armes de la Franche-Comté. La Victoire tient d'une main une couronne de laurier qu'elle met sur la teste de S. M. et de l'autre main elle porte les escussons des places conquises et réunies à la France. On lit dans l'exergue : « *Provincia Sequanorum Hispanis reddita MDCLXIII* », c'est-à-dire la Franche-Comté rendue aux Espagnols en 1668. Les mots de la légende : « *Promissi constantia* » signifient l'inviolable fidélité du Roy dans ses promesses.

On a parlé de la difficulté qu'il se trouvoit à mettre en une seule médaille la prise de plusieurs villes en Allemagne, Flandres, Catalogne et Italie.

1695.

M. l'abbé Renaudot a proposé de figurer ces diverses conquêtes par des estendars. M. l'abbé Tallemant a proposé aussy deux boucliers. M. Coytel a promis d'en faire quelque essay.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. L'abbé Renaudot a apporté à la compagnie une description de la médaille sur la déroute de Marsin en 1667. Elle a esté examinée et arrestée [dessin]. Le comte de Marsin et le prince de Ligne, généraux des troupes espagnoles, avoient ensemble environ huit mille hommes pour tascher de jeter du secours dans L'Isle que le Roy assiégeoit en personne, mais lorsqu'ils partirent d'Ypres pour s'avancer entre le canal de Bruges et le sas de Gand, ils apprirent que la place estoit rendue. Les Espagnols ayant sceu cette nouvelle ne pensèrent plus qu'à se sauver sous le canon de Bruges. Le Roy qui, dès le premier avis de leur marche, avoit détaché le marquis de Créquy d'un costé et le marquis de Bellefonds de l'autre pour les combattre, s'avança avec une partie de la cavalerie du costé du canal de Bruges pour soustenir ces destachements. L'infanterie espagnole évita le combat en se retirant promptement dans Bruges. La cavalerie qui consistoit en 62 escadrons estant demeurée derrière fut attaquée par le marquis de Créquy. Il en défit quatorze qui faisoit l'avant-garde et obligea les autres à prendre la fuite. Le marquis de Bellefonds s'estant mis entre Bruges et le champ de bataille coupa la retraite aux fuyars et acheva de les défaire. Le comte de Lillebonne en poussa quelques autres, de sorte que cette cavalerie fut entièrement mise en déroute. Il demeura un grand nombre de cavaliers sur la place ; on prit près de 1500 chevaux, cinq paires de tymbales, huit estendars, le commissaire général, sept colonels, six lieutenans-colonels, plusieurs officiers subalternes. Cette médaille a esté frappée pour conserver la mémoire de cette action. On y voit un cavalier espagnol fuyant à toute bride et plusieurs autres dans le lointain. Les paroles de la légende : « *Fuso hostium equitatu* » marquent la

1695.

défaite de la cavalerie ennemie et ces paroles de l'exergue : « *Ad fossam Burgensem. 1667* » marquent qu'elle se passa sur le canal de Bruges en 1667, le 31 d'aoust.

On a examiné aussy la description de la médaille sur la pyramide abbatue à Rome et elle a esté arrestée en la manière qui suit [dessin] : la pyramide élevée dans Rome pour réparation de l'injure faite à l'ambassadeur de France sous le pontificat d'Alexandre VII estoit un monument authentique qui reprochoit sans cesse à la cour romaine d'avoir violé le droit des gens et manqué de respect envers le plus grand roy de la Chrestienté, mais Clément IX, successeur d'Alexandre, ayant fait paroistre une affection paternelle pour S. M., le Roy voulut aussy luy donner des marques de sa reconnaissance et consentit que cette pyramide fut abattue. C'est le sujet de cette médaille. La Religion y est représentée sous l'image d'une femme qui tient une croix de la main droite et un livre de la gauche ; devant elle est un encensoir posé sur un autel et d'où part une fumée qui monte vers le ciel pour signifier la prière continuelle des fidèles. La pyramide est renversée à ses pieds et sur le débris on lit encore les mots de l'inscription qu'on y avoit mise : « *In execrationem damnati facinoris a militibus corsis patrati contra oratorem regis christianissimi... XII Kal. septembris MDCLXII* » ; autour de la médaille sont ces autres mots : « *Violatae majestatis monumentum abolitum* » qui font entendre qu'on a aboli tout ce qui pouvoit conserver la mémoire du crime commis contre S. M. royale. Sous l'exergue sont encore les paroles : « *Pietas optimi principis erga Clementem IX, MDCLXVIII* » qui veulent dire que le Roy a bien voulu donner au pape Clément neuviesme ce tesmoignage de sa piété.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Félibien, le fils, est venu à la compagnie par ordre de M. l'abbé Bignon et a montré un projet d'*Histoire du Roy par les jettons*. Elle en a leu quelques pages. La compagnie luy a donné les

1695.

louanges qu'il mérite et luy a conseillé de resserrer un peu son projet qui pourroit estre trop vaste et de se contenter d'expliquer les jettons à mesure qu'ils se présentent.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur l'assiduité du Roy dans ses conseils et elle a esté arrestée [dessin]. Parmi le grand nombre des qualitez héroïques du Roy, une des principales est son application continuelle à tout ce qui peut procurer le repos et la sûreté de ses peuples et rendre le royaume florissant. Les victoires qui ont estendu si loin les bornes de la France, ces places fortifiées qui en ont fermé l'entrée aux ennemis, tant de loix salutaires, l'ordre et la discipline qui règnent également dans les villes et dans les armées, enfin tant de beaux établissements qui font le bonheur et la gloire de nostre siècle sont les effets de cette application tousjours égale dans la paix et dans la guerre et que la multiplicité des affaires ny les plaisirs ny les maladies n'ont jamais pu lasser, ny interrompre. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le soleil conduisant son char et répandant sa lumière sur le globe de la terre. Les signes du zodiaque marquent que son cours est invariable et qu'il ne s'écarte jamais de sa route, ce qui fait entendre que les lumières du Roy s'étendent sur tout son royaume et qu'il ne s'est jamais détourné de cette route qu'il s'est faite luy-mesme en prenant le gouvernement de ses estats et c'est ce qui est exprimé par le mot de la légende : « *Assiduitas.* »

M. Coypel a apporté un dessein pour les médailles qui sont à faire au sujet de plusieurs villes. Ce dessein est une espèce de trophée de quatre boucliers pour marquer les quatre différentes nations sur lesquelles on a remporté diverses places en 1645. M. l'abbé Tallemant proposoit de mettre dans chacun de ces boucliers une inscription ; dans l'un « *De Germanis viginti urbes* », dans l'autre : « *De Hispanis decem urbes* » et ainsy dans les deux autres. Quelques-uns de MM. ont dit qu'on ne s'est jamais servy de cette façon de parler : *de Germanis...*, *de Hispanis*, qu'à propos d'une victoire remportée. M. l'abbé Tallemant a insisté et a dit que dans la vraye construction de cette phrase on sous-entendoit *arma*, suivant ce vers de Virgile au 2^e de l'*Énéide* : « *Haec de Danais victoribus arma* » et

1695.

qu'il n'y avoit pas plus d'inconvénient à mettre *urbes* que *arma*. La compagnie a remis à une autre assemblée à parler encore de cette difficulté pour la dédicace.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 14 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Félibien le fils a apporté son avant-propos sur l'amas qu'il a fait de jettons. La compagnie en a escouté la lecture avec plaisir.

On a examiné la description de la médaille sur le rétablissement de l'ordre de Saint-Lazarre, mais comme il est arrivé du changement dans cet ordre et que le Roy mesme a désapprouvé beaucoup de choses qui avoient esté faites dans ce rétablissement, on a jugé qu'il y falloit retoucher. M. l'abbé Renaudot qui a paru fort instruit sur l'institution et le progrès de cet ordre a esté prié d'y mettre la main, ce qu'il a accepté.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté un mémoire qu'il avoit dressé pour faire connoistre à M. de Pontchartrain que les trésoriers pour lesquels la compagnie a fait des devises ne pouvoient, avec raison, nier qu'il ne fut d'un usage estably de donner une bourse de jettons pour celuy qui a fait la devise. La compagnie a prié M. l'abbé Tallemant de faire connoistre surtout dans son mémoire que l'Académie n'avoit aucune pensée d'intérêt en cela, qu'elle travailloit volontiers sur les ordres de M. de Pontchartrain et qu'elle ne deffendoit cette cause que comme un droit de bienséance dont M. Phéliepeaux l'avoit gratiffiée en l'année 1693.

M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie que M. l'abbé Bignon prioit MM. de penser à une devise pour l'Assemblée du clergé, que comme il en estoit député et qu'il estoit à la teste de l'Académie des

1695.

devises, ce luy seroit un grand plaisir de fournir la devise du clergé. MM. ont promis d'y penser et luy donner là-dessus, comme en toute autre chose, toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter.

La compagnie, selon la coustume, s'est séparée pour ne s'assembler que le mardy 31 may, après les festes.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 31 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté deux devises pour le clergé. M. Despréaux en a aussy imaginé une que M. Coytel a promis de dessiner.

M. l'abbé Tallemant a aussy proposé un dessein de médaille sur la paix faite entre le pape et le duc de Parme en 1644, le Roy estant médiateur et il avoit pensé de mettre pour légende : « *Juventa imperii* » pour faire entendre que le commencement du règne du Roy a esté employé à procurer la paix à l'Italie. Ce mot a esté employé pour une médaille de l'empereur Caracalla dont les premières années furent très heureuses pour l'Empire. La pluspart de MM. n'ont pas approuvé ce mot, alléguant que le Roy estant encore enfant, ce mot de *juventa* ne luy pouvoit convenir. Après plusieurs contestations la compagnie a résolu que M. Coytel dessineroit la médaille et qu'on en délibéreroit plus amplement.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 4 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. Coytel a apporté le dessein de la devise de M. Despréaux pour le clergé. MM. ont promis d'en faire incessamment et cependant M. l'abbé Tallemant enverra les deux siennes et celle de M. Despréaux à M. l'abbé Bignon. On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la venue du roy de Pologne en France et elle a esté arrestée [dessin]. Casimir, roy de Pologne, fatigué des soins de la royauté, se voyant avancé en

1695.

âge, prit le dessein de se démettre de la couronne et il se démit effectivement en pleine diette à Warsowie. Il se retira aussytost en France où il fut receü avec tous les honneurs deü à son rang. Comme il avoit résolu de se consacrer à Dieu, il accepta plusieurs abbayes que le Roy luy donna, entre autres celle de Saint-Germain-des-Prés où il se logea avec toute sa cour et où il passa tranquillement les dernières années de sa vie. C'est le sens allégorique de cette médaille. On y voit un autel de Jupiter hospitalier orné à la manière antique de testes de bélier et d'un aigle qui porte un foudre ; au-dessus sont deux mains qui se tiennent, symbole de concorde et d'amitié et plus haut est la couronne des roys de Pologne. Les mots de la légende : « *Hospitium regibus* » signifient que la France est l'azyle commun à tous les roys ; à l'exergue on lit : « *Casimirus Poloniae rex, abdicato regno, in Gallia excipitur* », c'est-à-dire Casimir roy de Pologne, ayant abdiqué la royauté, est receüe en France. 1664.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

On a examiné la description de la médaille faite par M. l'abbé Tallemant sur ce que le Roy a tenu le sceau luy-mesme après la mort du chancelier Séguier et elle a esté arrestée [dessin]. Après la mort du chancelier Séguier, le Roy fut quelque temps sans se déterminer sur le choix du sujet qui devoit remplir cette première charge de la Robe. Cependant, afin d'empescher le préjudice que les peuples pouvoient souffrir durant la vacance, S. M. voulut bien tenir le sceau Elle-mesme et entrer en mesme temps dans le détail de toutes les fonctions de chancelier. C'est le sujet de cette médaille. On y a représenté l'Équité à la manière des Anciens, sous la figure d'une femme qui tient des balances. Elle a une couronne royale sur la teste et sur sa main gauche la cassette des sceaux. Les mots de la légende : « *Custos aequitatis publicae* » et ceux de l'exergue : « *Rege cancellarii munus obeunte* » signifient que le Roy faisant luy-mesme les fonctions de chancelier a esté le gardien,

1695.

ou pour mieux dire, le conservateur de l'Équité publique. 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 11 juin

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Renaudot a apporté une devise pour le clergé. M. Coypel a promis de la dessiner.

M. Coypel a apporté deux nouveaux desseins des médailles sur le combat de Saint-Gothard et sur le Pont-Royal. La compagnie, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain, les a approuvées et M. l'abbé Tallemant les doit envoyer à M. l'abbé Bignon pour avoir son approbation.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

La compagnie a appris avec douleur la mort de M. Félibien. Il avoit donné au public plusieurs ouvrages qui avoient esté reveüs dans l'Académie et qui luy avoient donné beaucoup de réputation.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit receü ordre de M. de Pontchartrain par une lettre de M. de Bie, d'avertir la compagnie que le paiement des pensions pour l'année 1692 estoit ordonné. MM. ont prié M. l'abbé Tallemant d'en faire leurs très humbles remerciements à M. de Pontchartrain.

M. Coypel a apporté la devise de M. l'abbé Renaudot dessinée et M. l'abbé Tallemant l'enverra à M. l'abbé Bignon.

M. l'abbé Renaudot a rapporté la description de la médaille sur le restablissement de l'ordre de Saint-Lazare qu'il s'estoit chargé de réformer. Elle a esté examinée et arrestée [dessin]. L'ordre militaire de Saint-Lazare estoit florissant dans la Terre Sainte dès le temps des premières croizades, vers la fin du onziesme siècle. Les chevaliers, suivant leur intitution, devoient exercer l'hospitalité envers les pauvres pèlerins qui venoient à Jérusalem, particulièrement envers les malades et ceux qui

1695.

estoyent attaqués de la lèpre. Cela donna lieu à l'establissement de plusieurs hospitaux, maladeries et léproseries, non seulement dans la Terre Sainte, mais par toute la Chrestienté et l'administration en fut donnée aux chevaliers de Saint-Lazare. Les papes en formèrent un ordre religieux sous la règle de saint Augustin et leur accordèrent de grands privilèges. Les empereurs et les roys leur en confirmèrent la jouissance et les biens de cet ordre augmentèrent considérablement par un grand nombre de fondations. Après la prise de Jérusalem par les Sarazins, Louis le Jeune voulant conserver cet ordre qui avoit rendu de grands services à la chrestienté, receüt en France le Grand Maistre qui établit sa résidence dans la commanderie de Boigny près d'Orléans et ce fut dans cette maison que se tinrent depuis les chapitres généraux de l'ordre pour les prieurés de France, d'Italie et de Sicile, d'Angleterre et d'Espagne, mais les guerres et la mauvaise administration ayant dissipé la meilleure partie des biens de cet ordre, il tomba dans une entière décadence et mesme les ducs de Savoye en avoient usurpé la grande maistrise pour la faire venir à l'ordre de Saint-Maurice. Henry le Grand, pour empescher l'ordre de Saint-Lazare de périr l'incorpora avec celuy de Nostre-Dame du Mont-Carmel qu'il avoit nouvellement institué et donna la croix au Grand Maistre en 1608. Le Roy, par son édit de 1672¹⁸, en réunit la grande maistrise à la couronne et établit en mesme temps une chambre royale pour remettre de l'ordre en possession de tous ses biens aliénés ou usurpés. C'est ce qui est représenté par cette médaille. On y voit un chevalier armé de toutes pièces, ayant au col la croix de l'ordre de Saint-Lazare et tenant l'écu dans lequel est l'image de la Vierge, ancien sceau de l'ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel. Les paroles de la légende : « *Ordo militaris s. Lazari Hierosl. restitutus* » signifient l'ordre militaire de Saint-Lazare restably et celles de l'exergue : « *Rege assertore et summo duce* » que le Roy s'en est déclaré restaurateur et le Grand Maistre. 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

¹⁸. Dans le texte "1692".

1695.

Du samedi 18 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Pontchartrain luy avoit mandé que le Roy avoit donné à M. Dacier la place que M. Félibien avoit dans l'Académie et qu'il avoit ordre de l'installer et de le présenter. M. Dacier est entré, a esté embrassé et reçu avec joye. La compagnie s'est applaudie d'avoir un si illustre confrère et a chargé M. l'abbé Tallemant de remercier M. de Pontchartrain de l'attention qu'il avoit eue à remplir si dignement la place vacante.

M. l'abbé Tallemant a apporté une description de la médaille sur l'institution de l'Académie des sciences. La compagnie a esté partagée sur l'explication du mot de la légende *Apollo Palatinus*. M. l'abbé Tallemant avoit cru que la bibliothèque d'Auguste avoit esté ainsi nommée à cause qu'elle estoit placée à Rome sur le mont Palatin, près du temple d'Apollon. La plupart de MM. disoient que ce nom venoit plustost de ce que cette bibliothèque estoit dans le palais d'Auguste et de ce qu'il y avoit une statue d'Apollon. Après plusieurs contestations sur ce sujet, on a remis la délibération à une autre assemblée afin que chacun pust consulter ses livres.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur la mort de la Reyne Mère et elle a esté arrestée [dessin]. Le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne, fille aînée du roy Philippes III fut arresté dès l'année 1612. Elle ne fut amenée en France qu'en 1615 et la cérémonie du mariage se fit à Bordeaux. Cette princesse demeura sans enfant vingt-trois ans entiers, au bout desquels elle fut mère d'un dauphin qui est aujourd'huy Louis le Grand. La mort de Louis XIII estant arrivée le 14 may 1643, elle fut déclarée régente du royaume et soustint avec une prudence singulière tout le poids

Commenté [F1]: Noit plustost

1695.

du gouvernement jusqu'à la majorité du Roy, son fils. Elle pacifia heureusement les troubles qui s'élevèrent au commencement de sa régence et jeta les semences de ces grands événemens que la valeur de Louis le Grand a fait éclore. Sa vie a esté une suite d'actions vrayment royales ; sa piété sincère envers Dieu, sa tendresse pour les peuples, sa charité envers les pauvres, cette noble facilité à oublier tous les sujets de mécontentement qu'on luy pouvoit avoir donnés, sa patience dans les douleurs d'une maladie fort longue ont fait de cette princesse un exemple pour toutes les souveraines. La France sentit sa perte avec douleur et n'oublia rien pour tesmoigner sa reconnoissance envers sa bienfaitrice. C'est le sujet de cette médaille. On y voit un tombeau d'où s'élève une pyramide surmontée d'une couronne fermée et au milieu de laquelle on a placé le portrait de cette reine ; aux deux bouts de ce tombeau sont deux figures assises dont l'une représentant la Religion tient sur son genou le modèle de l'église magnifique du Val-de-Grâce bastie par la libéralité de cette princesse ; l'autre qui pleure et représente la science de gouverner tient en ses mains un timon de navire et appuie son pied sur un globe. Les paroles latines de la légende : « *Matri Ludovici Magni* » signifient que la médaille a esté frappée pour honorer la mémoire de la mère de Louis le Grand et les mots de l'exergue : « *Luctu publico. 1666* » en marquent le temps, c'est-à-dire lorsque tout le royaume estoit en dueil pour la mort de cette grande reine.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 2 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a remis sur le tapis la délibération sur l'explication du mot *Apollo Palatinus*. M. l'abbé Renaudot a apporté plusieurs autorités qui font connoître qu'Auguste avoit dans son propre palais deux grandes bibliothèques, l'une greque et l'autre latine et qu'elles estoient placées près du temple d'Apollon. Voicy ce qu'en dit Suétone : « *Templum Apollinis ea parte Palatinae domus excitavit quam fulmine ictam desideria a deo haruspices*

1695.

responderunt. Additae porticus cum bibliotheca latina graecaque. » Horace confirme la chose par ce vers (*Ep. lib. 1^o epît. 3^a ad Julium Florum*) : « *Scripta Palatinus quaecumque recepit Appollo.* » Plusieurs inscriptions antiques nomment des bibliothécaires : « *Tib. Caes. a bibliotheca palatina, a bibliotheca graeca palatina.* » M. Charpentier a apporté un passage formel de Dion Cassius dont voicy la traduction¹⁹. Enfin, après plusieurs contestations, la description faite par M. l'abbé Tallemant a esté ainsy arrestée [dessin]. Comme il n'est rien qui rende un royaume plus florissant que les sciences et les beaux-arts, le Roy, après avoir envoyé des gratifications non seulement dans le royaume, mais aussy dans les pays estrangers à tous ceux qui s'estoient signalés par les lettres, établit sous le nom d'Académie des sciences une assemblée particulière de ce qu'il y avoit d'hommes plus sçavans en géométrie, en astronomie et en physique pour perfectionner ces sciences et faire part de leurs observations au public. Ils s'assemblèrent à la bibliothèque du Roy. C'est là que deux fois la semaine ils tiennent leurs conférences et on leur doit un grand nombre de nouvelles découvertes. C'est le sujet de cette médaille. On y a représenté Apollon ; il tient sa lyre et il a près de luy le trépié d'où sortaient ses oracles. On y voit aussy une pendule, un globe, un squelette et plusieurs instrumens de mathématique. Les mots de la légende : « *Apollo Palatinus* » font allusion à la fameuse bibliothèque d'Auguste qui estoit à costé du temple d'Apollon dans l'enceinte du palais de cet empereur. On lit à l'exergue : « *Academia regia scientiarum instituta* », c'est-à-dire l'Académie royale des sciences établie. 1667.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil,
Renaudot, Dacier, Tallemant.

¹⁹. Non transcrite.

1695.

M. Dacier a apporté deux devises pour le clergé. M. l'abbé Tallemant les doit envoyer à M. l'abbé Bignon dessinées par M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'établissement des académies de peinture et de sculpture et elle a été arrêtée [dessin]. Une des choses qui a le plus contribué à porter la peinture et la sculpture au haut point de perfection où nous la voyons aujourd'hui en France, c'est la protection dont le Roy les a honorées et le soin particulier que S. M. a pris de les cultiver. Dans cette vue il établit à Paris une académie qu'il composa des peintres et des sculpteurs les plus habiles et voulut que ce fût une école publique pour instruire les jeunes gens qui auroient du génie. Il établit des professeurs, ordonna des prix pour exciter l'émulation et n'espargna rien enfin pour un établissement si utile. Sa magnificence ne se borna pas là. Il établit aussi à Rome en mesme temps une pareille académie où les élèves qui ont gagné trois fois le prix de peinture ou de sculpture à Paris vont achever de se perfectionner et sont entretenus au despens de S. M. qui mesme veut bien payer les frais de leur voyage. C'est le sujet de cette médaille. On y voit deux enfans, l'un s'exerce à peindre et près de luy est un chevalet sur lequel est un tableau ; l'autre travaille à un buste et près de luy est le *Torse* qui est un fameux fragment de l'antique ; plus loin est une statue. Ces deux génies représentent la peinture et la sculpture ; dans l'esloignement on voit le Colisée qui est un reste magnifique d'amphithéâtre dans Rome. On lit à la légende : « *Scholae augustae* », c'est-à-dire écoles augustes et à l'exergue : « *Academia regia picturae et sculpturae Lutetia et Roma instituta* » signifient l'Académie royale de peinture et de sculpture établie à Paris et à Rome. 1667.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 2 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille de la prise de Courtray et de Tournay et elle a été arrêtée [tondo vide]. Après

1695.

que le Roy eut inutilement attendu que les Espagnols luy fissent la justice qu'il leur avoit demandée touchant ses prétentions sur le Brabant et sur les autres domaines dévolus à la Reyne, depuis la mort de Philippe IV, roy d'Espagne, son père, il se mit en estat de s'en faire faire raison par la voye des armes. S. M. commandant ses armées en personne prit d'abord Ath et vint assiéger Tournay, l'une des plus considérables villes des Pays-Bas. La tranchée fut ouverte le 22 de juin ; la ville capitula le 24 ; le gouverneur s'estant retiré au chasteau fit d'abord paroistre qu'il estoit résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité, mais le 26 il se rendit à discrétion. Aussytost le Roy détacha le mareschal d'Aumont pour assiéger Courtray. La ville et la citadelle furent prises en deux jours. C'est le sujet de cette médaille. On y voit deux figures de fleuves qui représentent la Lys sur laquelle est Courtray et l'Escaut sur lequel est Tournay. Ces villes conquises sont signifiées par deux femmes couronnées de tours qui présentent les clefs au Roy. Les mots de la légende : « *Civitates Tornacensis et Curtracensis* » signifient les villes de Tournay et de Courtray. 1667.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a dit que pour achever les descriptions des médailles jusqu'en l'année 1672 on commenç[er]oit [par] la guerre de Hollande. Il en restoit encore quelques-unes et que si chacun de MM. vouloit se charger d'en faire une, cela avanceroit beaucoup le travail. M. de Tourreil aussytost s'est chargé de la médaille de la paix d'Aix-la-Chapelle et l'empreinte en a esté donnée à M. Coypel qui doit la réformer.

Lacune Balaguiier en Catalogne (1664) ; il en a l'empreinte en plomb. M. Racine s'est chargé de celle qui a esté faite sur les fortifications de Dunkerque (1671), M. Despréaux de celle de la majorité, M. Dacier de celle de la prise de Tortose en 1648 (il en a l'empreinte), M. Charpentier de celle du sacre (il en a l'empreinte), M. l'abbé

1695.

Tallemant de celle de l'Observatoire, et tous ont promis d'y travailler incessamment.

On a reparlé de la médaille imaginée par M. Despréaux sur ce que le duc de Bavière fut défait et chassé de ses estats en 1648. M. Despréaux soutenoit toujours que comme la défaite et la ruine de cet électeur estoit une suite de la trahison, on ne pouvoit mieux l'exprimer que par un autel au pied duquel seroient des dépouilles des Bavaois et pour légende il proposoit : « *Deo vindici.* » La pluspart de MM. avoient peine à consentir au type et à la légende parce que ces deux choses ensemble pouvoient donner l'idée d'une guerre de religion, ce qui ne convient nullement à l'histoire. Enfin on a résolu que M. Coytel la dessineroit, que ce seroit un autel à l'antique et qu'on délibéreroit plus amplement sur la légende après que chacun y auroit fait réflexion.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 9 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Renaudot a apporté la description de la médaille sur la bataille de Llorens et la prise de Balaguier et elle a esté arrestée [tondo vide]. Durant que le comte du Plessis-Praslin faisoit le siège de Roses, le comte d'Harcourt, vice-roy de Catalogne, afin d'empescher les Espagnols de secourir la place résolut de les aller attaquer de l'autre coste de la Segre qui séparoit les deux armées. Ils occupoient le pont de Camaraça à la teste duquel ils avoient dressé plusieurs forts et ils avoient mis un corps considérable de troupes dans la ville pour deffendre tous les gués. Ainsy le comte d'Harcourt fut obligé de chercher un autre endroit plus haut où une partie des troupes passa sans que les ennemis s'en aperceüssent, mais il restoit encore la Higuere à traverser, ce qui ne pouvoit se faire qu'en quelques endroits que les ennemis avoient très bien fortifiés. Il sceût qu'en remontant au-dessus de Trempa, il y avoit un passage par des montagnes inacessibles et par des rives escarpées. On manquoit de bateaux pour y faire un pont et il ne restoit d'autre expédient que d'en jeter un sur des cables où il ne pouvoit

1695.

passer qu'un homme de front. Cela fut exécuté avec autant de prudence que de courage et l'infanterie passa ainsy la rivière, puis, marchant à un corps de garde qui deffendoit un gué, elle ouvrit le passage à la cavalerie. Alors les troupes se joignirent et allèrent charger tout à coup ceux qui gardoient le pont de Camaraça qui fut abandonné après un très rude combat où il y eut près de mille hommes tués, entre autres 150 officiers. Alors le comte d'Harcourt ayant passé la Segre avec toute son armée occupa les hauteurs entre la rivière et la plaine de Llorens où les Espagnols l'attendoient en bon ordre. Le lendemain, il les attaqua et malgré leur vigoureuse résistance il les défit entièrement. Ils prirent la fuite, la plupart du costé de Camaraça pour se sauver par le pont, les autres taschèrent de passer la Segre à la nage ou par les gués qui leur estoient connus, mais les troupes qui avoient esté laissées de l'autre costé achevèrent de les tailler en pièces et il y en eut un grand nombre de noyez. Il en périt en cette occasion près de trois mille et le marquis de Mortare, leur général, fut fait prisonnier avec plus de trois cens officiers et environ deux mille soldats ; le reste se sauva en désordre sous le canon de Balaguer qui fut aussytost assiégé et se rendit le 19 octobre, les victoires précédentes ayant mis les Espagnols hors d'estat d'y envoyer du secours. Cette médaille rassemble tous ces avantages qui furent remportés en une mesme campagne. On y voit une Victoire qui d'une main tient une couronne murale et de l'autre une palme et qui a sous les pieds une urne avec ces mots : « *Sicoris* », la Segre ; une femme suppliante luy présente une clef pour signifier la prise de Balaguer qui est représenté dans le lointain. De l'autre costé on void la Noguere qui se précipite entre des rochers et le pont de câbles sur lequel on la passa, dessigné au naturel. Les mots de la légende : « *Hispanis caesis ad Sicorim et Pyrenaeos saltus* » et ceux de l'exergue : « *Balguera capta MDCXV* » signifient que les Espagnols furent défaits sur la Segre et dans les montagnes voisines des Pyrénées et qu'ensuite la ville de Balaguer fut prise en 1645.

On a dit que le choix avoit esté fait de la devise de M^{me} la princesse de Conti, qu'elle avoit pris celle de l'Aurore faite par M. Racine. La voicy. Les mots sont : « *Solemque parentem, quis neget ?* » [Dessin], mais il estoit question de mettre en latin l'inscription

1695.

autour du portrait de cette princesse : « Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, princesse douairière de Conti. » La compagnie a trouvé presque impossible de mettre en bon latin « légitimée de France » et « princesse douairière » et après plusieurs contestations, elle a cru que l'inscription se devoit faire ainsi : « *Maria Anna Borbonia, Lud. Mag. filia, pr. Contii vidua.* » On a pensé qu'il estoit plus honorable à M^{me} la princesse de Conti de la qualifier de fille de Louis le Grand, d'autant plus que quelqu'un a asseüré qu'il y avoit des jettons de Charles, duc d'Angoulesme où on a mis : « *Caroli Noni filius.* » La compagnie a résolu que M. l'abbé Tallemant enverroit cette inscription à M. l'abbé Bignon pour sçavoir l'avis de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 2 juillet

MM. Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Charpentier et M. de Tourreil ont mandé à la compagnie qu'ils estoient indisposés.

M. Dacier a apporté la description de la médaille sur la prise de Tortose et elle a esté arrestée [dessin]. Le mareschal de Schomberg, vice-roy de Catalogne, ayant résolu d'assiéger Tortose qui asseüroit les conquestes du Roy dans cette province et qui ouvroit aux armes de S. M. les royaumes de Valence et d'Arragon, l'envoya investir et suivit quatre jours après avec le reste de ses troupes. Cette place est la dernière de Catalogne sur la frontière de Valence et située sur le penchant d'une montagne qui la rend presque inaccessible du costé de la Catalogne et sur le bord de la rivière de l'Èbre qui la couvre du costé de Valence et qui se décharge dans la mer à quelque distance de ses murailles. Elle estoit d'ailleurs très bien fortifiée et il y avoit une bonne garnison composée de troupes espagnoles, liégeoises, napolitaines et walones et de quelques milices des pays. Le mareschal de Schomberg ayant eu avis que don Francisco de Mello, vice-roy d'Arragon et général des troupes d'Espagne avoit assemblé un corps de 1200 hommes pour secourir la place, hasta le siège et fit donner un assaut général le mesme jour. Les assiégés se deffendirent avec beaucoup de

1695.

courage, mais enfin les François firent une charge si furieuse qu'ils renversèrent et tuèrent tout ce qui s'opposa à leur effort. Non seulement ils emportèrent les dehors, mais ils entrèrent mesme dans la ville. Le gouverneur, après y avoir soutenu encore longtemps le combat, en se barricadant de rue en rue, se retira dans le chasteau qu'il rendit le lendemain. C'est le sujet de cette médaille où l'on voit une femme affligée qui, assise sur une urne d'où coule l'Èbre et appuyée sur une ancre, avec une proue de vaisseau à costé et des montagnes derrière représentant la situation de Tortose entre la montagne et la rivière (qui) mène ses galères jusque sous ses bastions. Les mots de la légende : « *Dertosa expugnata* » signifient Tortose prise d'assaut.

M. l'abbé Tallemant a apporté une nouvelle pensée sur la paix d'Italie entre le pape et le duc de Parme, le Roy estant médiateur. M. Coypel en avoit fait le dessein qu'il a montré à la compagnie. C'est le jeune roy qui met le feu à des armes, symbole ordinaire de la paix. Pour légende il proposoit : « *Dux Parmensis Summo Pontifici reconciliatus* » et à l'exergue : « *Pax augusta* » pour montrer que c'estoit le Roy qui avoit procuré cette paix. Le dessein a plu à la compagnie, mais elle n'a pas approuvé les inscriptions et elle a jugé qu'il falloit mettre simplement la légende : « *Pacator Italiae* » et à l'exergue : « *1664.* »

M. Coypel a apporté le dessein que M. Despréaux avoir proposé pour la défaite du duc de Bavière, chassé de ses estats. Ce dessin a paru trop triste et la compagnie n'a pu l'approuver. M. Dacier proposoit de représenter la déesse Nemesis dont il disoit avoir veü un type antique et de mettre à la légende : « *Fractae fidei ultrix.* » On a proposé de figurer une Victoire tenant un petit trophée et de se servir de la légende de M. Dacier, que cette Victoire donneroit une idée plus agréable que cette déesse Nemesis qui est une déesse vengeresse des grands crimes. M. Dacier a néanmoins esté prié de montrer cette figure de la déesse Nemesis à M. Coypel pour la dessiner. M. Coypel doit aussy dessiner la Victoire tenant un petit trophée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 juillet

1695.

MM. Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant.

Comme M. Charpentier estoit encore malade, la compagnie a envoyé sçavoir de ses nouvelles et on a rapporté qu'il avoit une grande fluction sur le visage qui l'incommodoit beaucoup. M. l'abbé Tallemant s'est chargé de sçavoir des nouvelles de M. de Tourreil.

M. Coypel a apporté les deux desseins ; on gardera celuy de la déesse Némésis pour quelque autre occasion et l'autre a esté approuvé de la compagnie. On a résolu de mettre à la légende : « *Fractae fidei ultrix* » et à l'exergue : « *Pulso trans Oenum Bavaro. 1648.* »

M. l'abbé Tallemant doit envoyer ce dessein et celuy de la paix d'Italie à M. l'abbé Bignon pour sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Renaudot a dit qu'il avoit parlé par occasion à M. de Pontchartrain de l'inscription du portrait de M^{me} la princesse de Conti et qu'il luy avoit respondu qu'il falloit sçavoir le sentiment du Roy. M. Racine s'est chargé d'en parler à M^{me} la princesse de Conti.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur la majorité du Roy et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy venoit d'entrer dans sa quatorziesme année, ce qui est l'âge que demandent les loix en France pour la majorité des roys. La Reyne Mère, alors régente, qui voyoit de grandes dispositions à la révolte en plusieurs endroits du royaume, crut donc qu'il n'y avoit point de temps à perdre et que pour prévenir les factions, il estoit nécessaire de déclarer au plus tost le Roy, son fils, majeur. Il fut résolu que la cérémonie s'en feroit le septiesme septembre. Ce jour-là, toutes choses estant prestes, le Roy, sur les neuf heures du matin, partit à cheval du Palais-Royal dans le plus pompeux appareil où il eust encore paru, précédé de toutes ses troupes et de tous les officiers de sa maison magnifiquement habillés et accompagné des grands seigneurs de sa cour, aussy à cheval et dans un équipage extrêmement somptueux. Il y avoit une multitude incroyable de peuple à le voir passer et elle estoit respandue jusque sur les toits des maisons. Il vint descendre au pié d'un des degrés du palais et après avoir ouy la messe dans la Saint-Chapelle, il alla se placer sur le lit de justice qu'on luy avoit

1695.

préparé à l'ordinaire dans la Grande Chambre où le Parlement assemblé l'attendoit. La Reyne Mère se mit à sa droite, un peu au-dessous de luy. Il dit en peu de mots le sujet qui l'amenoit et ayant fait ensuite expliquer par son chancelier ses intentions au plus long, la Reyne Mère prit la parole et s'adressa au Roy, son fils, déclara qu'elle luy remettoit avec joye entre les mains la puissance dont elle avoit esté dépositaire. Il la remercia en des termes également pleins de majesté et de tendresse et sur cela cette princesse s'estant levée pour l'aller saluer, il descendit de sa place, vint à elle et en l'embrassant la baisa. Aussitost il se rassit et le duc d'Anjou, son frère, le duc d'Orléans, son oncle, et le prince de Conti, l'un après l'autre luy vinrent baiser la main. Tous les autres grands seigneurs, princes, ducs et pairs et mareschaux de France luy rendirent aussy leurs hommages, mais de leur place et sans s'approcher. Ensuite le Premier président le harangua et luy fit au nom du Parlement de nouvelles protestations de fidélité et d'obéissance. Alors on commanda que toutes les portes fussent ouvertes et S. M., après avoir fait enregistrer en présence de tout le monde, quelques édits concernans le bien public qu'Elle avoit apportés, se leva enfin et s'en retourna en carrosse au Palais Royal avec de grandes acclamations du peuple en qui la vetie de son prince au milieu de cette superbe cérémonie sembloit avoir rallumé entièrement ce zèle et si l'on ose ainsy parler, cette espèce de dévotion que les François ont naturellement pour leur Roy. C'est le sujet de cette médaille. La Reyne Mère y présente au Roy un gouvernail pour marquer qu'elle remet entre ses mains le gouvernement de son estat. Les mots de la légende : « *Rege legitimam aetatem adepto* » signifient le Roy ayant atteint l'âge de majorité et à l'exergue est la date « *1651. 7 septembris.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. de Tourreil estoit encore malade.

1695.

M. Coypel a rapporté à la compagnie deux desseins réformés, l'un de la médaille sur la jonction des mers, l'autre de celle sur la prise de Montmédy. La compagnie, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain, les a approuvés. M. l'abbé Tallemant les doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

M. Despréaux a proposé un dessein de médailles sur la prise de Valence en Italie en 1656. Comme la principale circonstance de cet événement est la longue et courageuse résistance des assiégés surmontés par la patience et par la valeur des François, sa pensée estoit de figurer la France qui place un estendard sur un bastion et qui tient l'Espagne renversée sous ses pieds, avec cette légende : « *Fortiori virtuti.* » La compagnie a approuvé le type et a prié M. Coypel de le dessiner pour la première assemblée et qu'on parleroit de la légende en mesme temps.

M. Charpentier a apporté un dessein sur la paix d'Italie. Il avoit figuré l'Italie avec les attributs qu'on luy donne ordinairement dans les médailles et pour légende il proposoit de mettre : « *Italia pacata* » et à l'exergue : « *Rex pacis sequester.* » Ce mot de *sequester* a paru un peu nouveau, mais M. Charpentier ayant cité un passage de Silius Italicus qui employe ce mot dans le mesme sens a résolu d'envoyer ce dessein à M. l'abbé Bignon afin de le joindre à celui de M. l'abbé Tallemant pour sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

Comme il ne s'est point trouvé de description faite sur la médaille de Lens, M. l'abbé Tallemant a bien voulu s'en charger.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 23 juillet

M. Charpentier Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. de Turreil estoit encore indisposé.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille proposée par M. Despréaux sur la prise de Valence. La compagnie l'a approuvé ; on a seulement changé la légende et on a résolu d'y mettre seulement : « *Valentia ad Paduam vi capta* » et à l'exergue « *1656.* » M. l'abbé Tallemant doit l'envoyer à M.

1695.

l'abbé Bignon pour sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

M. Dacier a proposé deux desseins de médaille, l'un sur toutes les villes prises en Bavière, l'autre sur plusieurs villes prises en une campagne. Pour la première il proposoit de représenter la Bavière sous la figure d'une femme désolée près de laquelle est son bouclier chargé de ses armoiries et pour la légende : « *Bavaria profligata.* » Ce mot de *profligata* a paru nouveau en matière d'inscription et on a fait quelques objections sur la signification du mot. M. Dacier a promis d'apporter à la première assemblée des autorités qui confirment son inscription. Pour la seconde médaille, il proposoit la France dans un char tiré rapidement par deux chevaux et sur le devant de la médaille les urnes des fleuves qui marquent le pays où les villes ont été conquises et pour légende : « *Victoriarum impetus.* » Quelqu'un de MM. ne croyant pas que ce nom se pust employer élégamment au pluriel, M. Dacier doit aussy en rapporter des autorités à la première assemblée. Cependant M. Coypel les doit dessiner.

M. l'abbé Renaudot a donné à examiner sa description de la médaille sur la bataille de Lens et elle a été arrêtée [dessin]. L'archiduc Léopold ayant été fait gouverneur des Pays-Bas avoit profité des conjonctures fâcheuses de nos troubles pour réparer par quelques petits avantages les pertes considérables que les Espagnols avoient faites dans les campagnes précédentes. Il avoit pris Furnes et Eyterre et en diverses rencontres, quelques succès, quoyque médiocres, luy avoient donné le moyen de s'approcher de Lens et de s'en rendre maistre sans résistance. Le prince de Condé qui commandoit l'armée du Roy, pour arrester les progrès de l'ennemi, résolut de les combattre, quoyqu'ils fussent supérieurs en nombre. Ils estoient postés avantageusement sur une hauteur où néanmoins il les alla attaquer. Le combat fut rude et la victoire a été longtemps à se déclarer ; l'aisle gauche de l'armée du Roy ayant été mise en désordre durant que celle des ennemis prenoit la fuite d'un autre costé, ils se rallièrent plusieurs fois et après que les deux aisles eurent été entièrement défaites, l'infanterie qui composoit le corps de bataille se deffendit encore longtemps, mais ayant été enveloppée de toutes parts, elle fut presque toute

1695.

taillée en pièces et le reste se sauva à Lens dont la prise fut le fruit de cette victoire. Il y eut plus de trois mille hommes des ennemis tués sur la place et plus de cinq mille prisonniers parmi lesquels il y avoit cinq cens officiers. On prit aussy 120 drapeaux ou estendars, 38 pièces de canon, tous les bagages et le pont volant qu'ils conduisoient sur des chariots. C'est le sujet de cette médaille. La France victorieuse y est représentée s'appuyant sur un bouclier aux armes de France et foulant aux pieds un ennemy renversé au milieu d'un monceau d'armes parmi lesquels on voit un estandard aux armes de Castille. Les mots de la légende : « *Legion. Hispan. reliquiae deletae* » et ceux de l'exergue : « *Ad Lentium* » signifient que le reste de l'infanterie espagnole avoit esté détruit à Lens. 1643.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. Coypel a apporté les deux desseins projetés dans la dernière assemblée. La compagnie les a approuvés, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain.

M. Dacier a apporté les autorités sur les deux légendes. Sur la médaille *Bavaria profligata*. On avoit fait trois objections, que le mot estoit trop fort, qu'il se dit plustost de personnes que de choses et qu'il n'est pas un terme ordinaire dans les inscriptions. À cela il respondoit que le mot *profligata* n'estoit pas si fort que *debellata*, ce qu'il justifioit par un passage de Florus qui dit : « *Primo commissum bellum, secundo profligatum, tertio vero confectum.* » À la seconde difficulté il alléguoit un autre passage du mesme auteur qui parlant de Scipion qui subjuga l'Espagne dit : « *Certum est tamen ad profligandam provinciam maxime profecisse singularem ducis sanctitatem* » et pour satisfaire à la dernière difficulté il a rapporté une ancienne inscription faite en l'honneur de Jules César après la victoire remportée en Espagne sur les deux fils de Pompée : « *Sexto et Cneio magni Pompeii filiis hic profligatis.* » La compagnie a esté

1695.

contente de ces autorités et a résolu que cette médaille sera envoyée à M. l'abbé Bignon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 30 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Bignon qui avoit esté destourné de venir aux assemblées par l'assemblée du Clergé où il estoit député et promoteur, est revenu dans la compagnie et a donné beaucoup de joye à tous ceux qui la composent. M. l'abbé Tallemant luy a fait un petit détail de tout le travail. Il a paru content et mesme surpris de le voir aussy avancé qu'il est et a dit qu'il le tesmoigneroit à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant luy a monstré les deux nouveaux desseins de médailles qu'il devoit luy envoyer par ordre de la compagnie. Il les a trouvés très beaux et celuy de *Victoriarum impetus* a paru si grand et si noble que la compagnie a jugé à propos de l'employer pour toutes les villes prises en Flandre et ailleurs en l'année 1658, après la bataille des Dunes. M. l'abbé Bignon les doit monstrer à M. de Pontchartrain pour sçavoir son sentiment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 2 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a demandé à la compagnie s'il ne seroit pas à propos de faire une médaille sur Dixmud et Deinsse dont l'armée du Roy s'estoit emparée en trois jours où plus de sept mille hommes se sont rendus à discrétion. La compagnie a résolu de projetter quelque dessein et de sçavoir de M. de Pontchartrain son sentiment.

M. l'abbé Tallemant a dit aussy que parmy les papiers qui luy ont esté remis à la mort de M. de La Chapelle il n'avoit point trouvé les desseins sur la bataille de La Marsaille et sur la dernière prise de Charleroy. Il a apporté seulement un escrit de M. Renaudot sur le(s)quel(s) on avoit fait les desseins.

1695.

La compagnie a paru contente et M. Coypel les doit dessiner, après quoy on délibérera sur les légendes.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'Observatoire et elle a esté arrestée [dessin]. Dez que l'Académie des sciences eut esté établie, le Roy désirant perfectionner l'astronomie, fit faire un magnifique bastiment dont l'ordonnance et l'exposition donnent aux astronomes toute la facilité et la commodité nécessaires pour observer exactement le cours des astres. Ce superbe édifice qu'on nomme l'Observatoire est situé sur la hauteur de Paris à l'entrée d'un des fauxbourgs de la ville. C'est là que les astronomes de l'Académie royale des sciences vont faire leurs observations. Il y en a mesme plusieurs et c'est à cet heureux établissement qu'on doit ce grand nombre de nouvelles découvertes si curieuses et si utiles, mesme à la navigation. On voit dans cette médaille la face principale de l'Observatoire, laquelle est du costé du Midi. Les paroles de l'exergue : « *Turris syderum speculatoria* » marquent que c'est là le lieu d'où l'on observe les astres. On a mis à la légende la fin d'un vers de Virgile : « *Sic itur ad astra* », c'est-à-dire que c'est par là qu'on va aux astres. 1667.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 6 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Tallemant a apporté un dessein de M. Coypel sur une pensée qu'il avoit eue sur la prise de Dixmud et Deinsse. Comme la principale circonstance de ces prises est que sept mille hommes qui la gardoient se sont rendus, partie à discrétion, les autres prisonniers de guerre, il avoit représenté un soldat à genoux qui pose les armes. La compagnie a approuvé cette pensée, mais elle a jugé à propos de ne la point arrester qu'on ne sceut si M. de Pontchartrain trouveroit à propos qu'on fist une médaille sur cet événement-là.

M. l'abbé Renaudot a proposé un dessein sur toutes les villes qui furent prises en l'année 1644. Il vouloit représenter le Roy jeune comme il estoit sur un *suggestus*, à la manière des Anciens et un soldat

1695.

qui luy apporte une espèce de trophée composé de plusieurs boucliers. Cette pensée a plu à tout le monde. Il a esté question seulement de sçavoir comme on devoit habiller le jeune roy. M. l'abbé Renaudot vouloit le mettre à l'antique, comme les empereurs, « *paludatus* », c'est-à-dire avec l'habit militaire qui leur estoit particulier, tel qu'on le voit dans les médailles et bas-reliefs. À cela plusieurs respondoient qu'il y avoit peu d'apparence de mettre un ornement militaire à un enfant et qu'il n'y avoit point d'exemple de cela. Enfin, après plusieurs contestations, on est convenu que M. Coypel en feroit un dessein et qu'il l'habilleroit à l'antique, sans luy mettre ce qu'on appelle *paludamentum* et qu'on jugeroit mieux en voyant le dessein exécuté.

M. l'abbé Renaudot a proposé pour légende à cette médaille : « *Novi regni vigor et fulgor* » ou bien « *Juventa imperii* » que M. l'abbé Tallemant avoit proposé pour un autre sujet. La compagnie a allégué encore la mesme raison qu'elle avoit desjà eue pour ne pas mettre « *juventa imperii* » qui est que le Roy n'estant que enfant, le mot *juventa* ne convenoit pas au commencement de son règne. Ainsy on a résolu de mettre seulement : « *Novi regni fulgor* », avec la datte.

M. l'abbé Renaudot a proposé un autre dessein de médaille qui a paru d'abord fort heureux. C'est sur la naissance du m^{gr} le duc de Bourgogne. Les Anciens représentoient l'Espérance sous la forme d'une femme qui lève d'une main un pan de sa robe et qui tient de l'autre une fleur que tous les antiquaires tiennent pour estre un lis. M. l'abbé Renaudot proposoit de mettre dans la médaille l'Espérance avec ses attributs, qui porte sur un de ses bras un jeune enfant et pour légende : « *Perennitas imperii* » ou bien : « *Spes imperii*. » La compagnie a fort approuvé cette pensée et M. Coypel s'est chargé de la dessiner et à l'esgard de la légende on n'a pas cru devoir mettre *perennitas imperii* parce qu'il y a une médaille desjà frapée où sont les testes de M^{gr} et de MM. les ducs de Bourgogne et d'Anjou dont la légende est « *Aeternitas imperii* » et on s'est arrêté à l'autre mot qui paroist plus naturel et plus convenable, en y adjoustant *nova* : « *Nova spes imperii* » et à l'exergue : « *Ludovicus dux Burgundiae, Ludovici Delphini filius, Ludovici Magni nepos. 1682.* »

1695.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 9 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. Coypel a apporté le dessein de M. l'abbé Renaudot sur la naissance de m^{gr} le duc de Bourgogne. M. Dacier a dit que pour la légende il aimeroit mieux *Spes altera* que *Nova spes*, parce que M^{gr} le Dauphin est pour ainsy dire la première espérance et m^{gr} le duc de Bourgogne estant la seconde, ce mot *altera* convenoit mieux. La compagnie n'a pas esté de son advis parce que ce mot d'*altera* ne convenoit proprement qu'à un second fils et non pas à un aîné, que *spes altera* se pouvoit dire fort bien de m^{gr} le duc d'Anjou, mais que pour m^{gr} le duc de Bourgogne il falloit mettre *Nova spes*. Ce dessein qui a paru fort beau sera envoyé par M. l'abbé Tallemant à M. l'abbé Bignon.

M. l'abbé Tallemant a apporté un dessein qu'il a pensé sur la prise de plusieurs villes en 1645 et en 1646. M. Coypel à qui il avoit communiqué sa pensée avoit représenté la France appuyée sur un bouclier où sont ses armoiries et assise à l'ombre d'un laurier sur plusieurs boucliers où seront les armes des villes prises, avec ce mot à la légende : « *Gallia victrix* » et la date à l'exergue. M. Dacier avoit eu la mesme pensée avec quelque petite différence et vouloit mettre : « *Gallia ubique victrix*. » Cette pensée a fort plu à la compagnie ; on a seulement un peu hésité sur le mot *ubique* et on a résolu d'envoyer le dessin à M. l'abbé Bignon avec les deux légendes pour sçavoir le sentiment de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du jeudy 11 aoust

M. Phéliepeaux qui estoit de retour depuis peu de jours d'un voyage qu'il avoit fait pour visiter les ports de la Méditerranée avoit souhaité d'assembler chés luy la compagnie pour sçavoir tout ce qui s'estoit fait en son absence. M. l'abbé Tallemant, suivant son ordre, avoit averty MM. de s'y trouver. Ils se sont tous rendus à trois heures dans

l'appartement de M. Phéliepeaux, sçavoir MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Racine estant à Marly n'avoit pu venir.

M. l'abbé Tallemant qui avoit esté averty [par] M. l'abbé Bignon afin qu'il prist la peine d'apporter les nouveaux desseins de médailles faits par la compagnie depuis le commencement de l'année a monstré à M. Phéliepeaux une lettre par laquelle il s'excusoit sur l'indispensable nécessité qu'il avoit de se trouver à l'assemblée du Clergé qui se tenoit à la mesme heure. Il a présenté M. Coypel à M. Phéliepeaux qui l'a receü très favorablement et a dit que ce n'estoit pas la moindre acquisition qu'eust faite l'Académie d'avoir un si habile homme pour exprimer noblement les pensées de la compagnie.

M. Coypel luy a fait voir le dessein de la médaille inventée par M. l'abbé Renaudot où le Roy est présenté sur un *suggestus* ou piédestal à qui un soldat apporte un trophée composé d'armes et de plusieurs boucliers. M. Phéliepeaux en a paru content aussy bien que toute la compagnie.

M. l'abbé Tallemant a présenté ensuite son registre à M. Phéliepeaux et luy a rendu compte de tout le travail de la compagnie dont il a esté très satisfait et comme M. l'abbé Bignon luy avoit renvoyé les desseins des nouvelles médailles, il les luy a remis entre les mains. M. Phéliepeaux les a tous examinés l'un après l'autre ; il a fait quelque difficulté sur la légende de la médaille que M. l'abbé Renaudot a inventée sur l'establissement des manufactures où on avoit résolu de mettre « *Minerva locupletatrix* » parce qu'il croyoit qu'il y avoit à la légende d'une autre médaille : « *Bonarum artium locupletatori.* »

La compagnie ne s'estoit point déterminée sur le choix des deux desseins faits sur ce que le Roy s'est déclaré protecteur de l'Académie François. Comme il estoit dit cy-dessus, l'un est de M. de Tourreil, l'autre de M. Despréaux. M. Phéliepeaux a demandé les advis de MM. qui ont paru pancher pour le dessein de M. de Tourreil comme plus nouveau et plus propre au sujet. M. Phéliepeaux en a remis la décision à M. de Pontchartrain.

Il y avoit aussy deux autres desseins sur la paix d'Italie dont le Roy fut le médiateur en 1644 ; l'un estoit de M. Charpentier, l'autre de M. l'abbé

1695.

Tallemant. M. Phéliepeaux, après avoir demandé les avis, voyant qu'il y avoit plusieurs difficultés à résoudre sur le type et sur la légende, a remis à la première assemblée à en délibérer. Après quoy on luy enverra le sentiment de la compagnie.

M. Phéliepeaux a proposé de faire un dessein sur le commerce des ennemis interrompu par les armateurs. On a fait diverses propositions et enfin on s'est arrêté à ces deux idées pour le type. L'une de représenter la Hollande et l'Angleterre désolées au bord de la mer et Mercure, le dieu du commerce, qui les quitte et s'envole ; l'autre de mettre Mars et Mercure sur des ballots au bord de la mer qui se donnent la main ; Mars s'appuye sur un bouclier où sont les fleurs de lys. M. Coytel a dit que ces deux types donneroient lieu à deux beaux desseins auxquels il travailleroit incessamment.

M. Phéliepeaux a pris tous les autres desseins pour les faire voir à M. de Pontchartrain et a donné toutes sortes de marques d'estime et de satisfaction à la compagnie.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 13 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a remis sur le tapis les deux desseins de médaille sur la paix d'Italie. On a fait quelque difficulté au type où le jeune roy est représenté en mettant luy-mesme le feu à un monceau d'armes, plusieurs alléguant qu'il n'y en avoit aucun exemple dans l'Antiquité. Ainsy on a préféré l'autre type où l'Italie est représentée assise avec la légende : « *Italia pacata* », mais à l'esgard de l'exergue : « *Rex pacis sequester* », on n'a pas approuvé ce mot de *sequester*, quoyque M. Charpentier eust Silius Italicus pour son garent, la véritable signification du mot *sequester* estant le dépositaire d'une chose qui est en dispute entre deux ou plusieurs personnes et la compagnie, après avoir bien agité la question, a enfin résolu de mettre : « *Rex pacis arbiter*. »

M. l'abbé Tallemant a fait voir à la compagnie l'empreinte de la médaille sur les récompenses et gratifications données aux gens de lettres et aux personnes habiles dans tous les arts et on a veü qu'il

1695.

y avoit à la légende : « *Bonarum artium remuneratori* » et non pas « *locupletatori* », ce qui a paru devoir lever la difficulté faite par M. Phéliepeaux avec raison, puisque la médaille que l'on proposoit sur l'establisement des manufactures où l'on met à la légende *Minerva locupletatrix* auroit esté presque la mesme chose. On n'a pas laissé d'insister encore et de proposer de se servir du mot de *fabricae* pour manufactures, ce mot estant employé dans quelques inscriptions, mais *Minerva locupletatrix* a paru un mot plus noble. M. l'abbé Tallemant doit envoyer ces deux médailles avec les raisons de la compagnie à M. Phéliepeaux pour sçavoir son sentiment et celui de M. de Pontchartrain.

M. Charpentier a apporté la description de la médaille sur le sacre du Roy, mais comme il avoit oublié quelques circonstances nécessaires on l'a prié d'y retoucher.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 20 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. La feste de Saint-Roch avoit fait vaquer le mardy.

M. Coypel a apporté le dessein d'une nouvelle médaille sur les cinq villes prises en Hollande en 1672. La compagnie l'a trouvé très convenable. Le Roy y est représenté dans un char rapidement traîné par des chevaux ; il tient un javelot à la main et la Victoire volant à son costé présente une couronne de laurier sur sa teste. Les mots de légende proposés par M. Dacier : « *Batavia victoriis peragrata.* » M. l'abbé Tallemant doit envoyer ce dessein à M. l'abbé Bignon.

M. Coypel a aussy monstré à la compagnie un nouveau dessein sur la distribution du blé faite par la libéralité du Roy en l'année 1662. Ce dessein a esté approuvé, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain, comme incomparablement plus beau. Il a aussy proposé à la compagnie au sujet de la médaille sur l'alliance des Suisses qu'il doit faire, s'il suivroit le dessein comme il est dans la série faite aux Gobelins d'après M. Le Brun. La compagnie a résolu qu'il

1695.

s'attacheroit au dessein de la tapisserie comme plus fidelle et de meilleur goust.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 23 aoust

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Charpentier sur le sacre du Roy et elle a esté arrestée [dessin]. Cette médaille dont le type est assez commun a esté faite pour le sacre du Roy. On y voit la ville de Reims sur laquelle descend une colombe rayonnante portant à son bec la Sainte-Ampoule que l'on y conserve avec une grande vénération. La cérémonie se fit dans cette ville, mais Henry de Savoye, duc de Nemours, qui en estoit alors archevesque n'ayant pas l'ordre de prestrise, S. M. y fut sacrée par l'éveque de Soissons²⁰, premier suffragant de cette métropole. À la légende on lit ces mots : « *Sacratus ac salutatus Remis junii septimo 1654,* » qui font entendre que Louis XIII fut sacré et proclamé Roy à Reims, le septiesme jour de juin en l'année 1654, auquel temps le Roy estoit âgé de quinze ans, neuf mois.

M. l'abbé Tallemant a apporté les deux premières médailles frappées sur la campagne de 1672 et comme il n'y avoit qu'une description faite par luy depuis longtemps et arrestée dans la compagnie, il a proposé de la réformer et de faire celle qui manquoit. La compagnie a travaillé à réformer la première et a chargé M. l'abbé Tallemant de faire l'autre et de les rapporter toutes deux à la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 27 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. l'abbé Renaudot a apporté un dessein pour une médaille sur ce que les Anglois furent repoussés

²⁰. Charles de Haqueville.

1695.

à Kébec en Canada. Il proposoit de représenter une femme couronnée de tours, assise sur un rocher d'où il sort différentes sources d'eau à cause de la nature du pays où il y a beaucoup d'eaux qui coulent parmi les rochers ; elle s'appuye sur l'escu où sont les armoiries de France et l'on voit à ses pieds les boucliers où sont les armes d'Angleterre. Le fleuve de Saint-Laurent est près d'elle, appuyé sur son urne et à costé de luy est un castor à cause que ces sortes d'animaux sont fort communs en Canada. Pour légende il proposoit : « *Colonia americana victrix* », mais comme elle est desjà employée dans une autre médaille, M. Racine a proposé de mettre « *Gallia in novo orbe victrix* », ce que tout le monde a approuvé et à l'exergue : « *Kebeca liberata*. » M. Coypel doit exécuter ce dessein.

M. l'abbé Tallemant a rapporté les deux descriptions dont il estoit chargé et elles ont esté arrestées [dessin]. La protection que la France avoit de tout temps donnée aux Hollandois dont elle avoit encore tout récemment empesché la ruine en se déclarant pour eux contre le roy d'Angleterre, contre l'évesque de Munster, n'empeschoit pas ces jaloux républicains de conclure dans la suite avec l'Angleterre et avec la Suède ce fameux traité qui fut nommé la Triple Alliance. Ils ne bornèrent pas là leur ingratitude et il n'y avoit point d'années où ils ne donnassent au Roy de nouveaux sujets de mécontentement. Le Roy résolut d'en tirer vengeance et au commencement du printemps de l'année 1672, il entra dans leur pays à la teste de soixante mille hommes. Les plus fortes villes se rendirent sans résistance et en moins de six semaines il poussa ses conquestes jusqu'aux portes d'Amsterdam. C'est sur les heureux commencements de cette glorieuse campagne qu'on a frappé cette médaille. On y a représenté le Roy à cheval, tenant un javelot ; la Victoire devance ses pas et tient une couronne de laurier et une palme. Les mots de la légende sont : « *Praevia victoria* » et ceux de l'exergue : « *Expeditio regis batavica* » signifient que dans l'expédition du Roy en Hollande, la Victoire marcha tousjours devant luy. 1672.

[Dessin]. Le Roy partit vers la fin d'avril de l'année 1672 à la teste d'une nombreuse armée pour aller chastier les Hollandois. Il prit en chemin plusieurs de leurs villes sur la Meuse et s'estant

1695.

avancé jusque sur le Rhin, il assiégea tout à la fois Rhimberg, Orsoy, Burich et Wesel. Ces quatre places, si fortes et si fameuses par les longs sièges qu'elles avoient autrefois soutenus, se rendirent toutes quatre en deux jours. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le cours du Rhin et on peut remarquer dans le lointain du paysage ces quatre villes qui sont sur ses bords. La Victoire qui vole tient quatre couronnes murales qu'elle montre au Rhin effrayé. On lit autour : « *III urbem ad Rhenum simul expugnatae* », c'est-à-dire quatre villes sur le Rhin prises en mesme temps et l'exergue sont en latin les noms de ces villes Orsoy, Wesel, Rhimberg et Burich. 1672.

M. Coypel a rapporté le dessin réformé sur l'alliance des Suisses et la compagnie l'a approuvé, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 30 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. Coypel a montré à M. l'abbé Bignon les médailles qu'il avoit nouvellement réformées dont il a paru content et comme il a souhaité de sçavoir si le s^r Mauger, graveur, avoit beaucoup avancé son ouvrage et combien M. Coypel avoit réformé de médailles, M. l'abbé Tallemant luy a promis de luy en faire un mémoire exact.

On a examiné la description faite par feu M. Quinaut de la médaille sur le passage du Rhin et elle a esté arrestée [dessin]. Après la prise de Rhimberg, d'Orsay, de Wesel et de Burich, le Roy acheva bientost de conquérir toutes les places que les Hollandois possédoient dans le duché de Clèves, mais ne se bornant pas à la prise de ces villes et impatient de pénétrer dans le cœur de leur pays, il se rendit sur le bord du Rhin, vis-à-vis du fort de Tolhuys où l'on disoit qu'il y avoit un gué et résolut de faire tenter le passage par ses troupes. Les François entrèrent avec audace dans le fleuve qui est fort large et fort rapide en cet endroit et le gué leur ayant manqué à une certaine distance, ils passèrent le reste à la nage. Les Hollandois qui estoient postés à l'autre bord avec un corps considérable se mirent

1695.

en devoir de les repousser, quelques-uns de leurs escadrons s'estant mesme avancés dans l'eau, mais ils ne purent soutenir le premier effort des François et le Roy se vit ainsy maistre de la plus belle partie de la Hollande. Pour exprimer cette grande action, on a représenté dans cette médaille le Roy foulant aux pieds le Rhin ; la Victoire vole au-dessus de luy et par la couronne qu'elle va mettre sur sa teste, l'assure du succès de son entreprise. Les mots de la légende : « *Tranatus Rhenus* » et ceux de l'exergue : « *Hoste ripam adversam obtinente* » font entendre que le Rhin a esté passé à la nage à la veüe des ennemis. 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 3 septembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'inutilité des retranchements faits au bord de l'Issel et elle a esté arrestée [dessin]. Les Hollandois avoient fait des grands retranchements le long des bords de l'Issel qui, de toutes les rivières dont leur pays est comme enfermé, est la seule par où ils croyoient que les François deüssent essayer de passer. Ils y avoient mesme posté la meilleure partie de leurs troupes, mais cette précaution se trouva entièrement inutile. Le Roy prit sa marche le long du Rhin et ses troupes ayant passé ce fleuve à la nage, il entra tout d'un coup dans le cœur de la Hollande. Le prince d'Orange qui commandoit l'armée ennemie fut obligé d'abandonner l'Issel et de se retirer avec précipitation dans les pays les plus proches de la mer. Les fleuves du Rhin et de l'Issel effrayés marquent dans cette médaille l'épouvante et la consternation de la Hollande. On voit quelques retranchemens abandonnés et ces mots : « *Perruptis Bataviae claustris, terror et fuga* » signifient que le Roy ayant forcé les barrières qui fermoient la Hollande à ses troupes, la terreur et la fuite furent générales dans toutes les Provinces-Unies.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 6 septembre

1695.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

Le s^r Chéron, graveur, a fait demander à la compagnie une résolution certaine sur l'inscription de la médaille de M^{me} la princesse de Conti dont il a esté parlé dans le mois de juillet. M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain penchoit fort à la faire en françois parce qu'il estoit difficile de mettre en latin Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, ce mot de légitimée ne pouvant se joindre avec France. M. l'abbé Renaudot a dit que le mot *legitimata* estoit bon et qu'il estoit employé dans le droit romain, mais qu'on ne pouvoit pas dire *legitimata Franciae*. M. l'abbé Bignon a proposé, pour lever la difficulté, de mettre *Maria Anna Borbonia, Ludovici Magni filia legitimata*, ce que toute la compagnie a aprouvé, mais pour ne rien faire qui ne soit agréable à M^{me} la princesse de Conti, M. l'abbé Renaudot doit envoyer à M. Dodart²¹ les deux inscriptions, l'une latine, l'autre françoise, pour les faire voir à la princesse et sçavoir son sentiment. Après quoy, il en informera M. l'abbé Bignon. Voicy les deux inscriptions : « *Maria Anna Borbonia Ludovici Magni filia legitimata, principis Contii vidua* », Marie-Anne de Bourbon légitimée de France, princesse douairière de Conti. On a représenté qu'il y auroit quelque chose à redire si l'on mettoit l'inscription françoise, le mot de la devise estant latin, mais cette objection a paru légère, l'usage estant de n'avoir aucun égard si le mot est latin, espagnol ou italien.

On a examiné la description faite par M. de Tourreil de la médaille sur la paix d'Aix-la-Chapelle et elle a esté arrestée [tondo vide]. Les progrès que le Roy fit dans les Pays-Bas catholiques en mil six cens soixante-sept furent si grands et si prompts qu'ils allarmèrent toutes les puissances voisines. Les Hollandois que le péril regardoient de plus près s'entremirent les premiers pour prévenir les suites de cette guerre. Ils furent secondés par l'Angleterre qu'ils sollicitèrent d'agir de concert avec eux et le

²¹. Denis Dodart (1634-1707) médecin de la princesse douairière de Conti. Ami de Racine, il était membre de l'Académie des sciences.

1695.

pape, de son costé, interposa ses bons offices. Les plénipotentiaires s'assemblèrent dans la ville d'Aix-la-Chapelle. Le Roy proposa que pour l'équivalent des provinces dévolues à la Reyne, son épouse, on luy cédât ou quelques-unes des places que l'Espagne possédoit sur les frontières ou toutes les villes qu'il venoit de conquérir. L'Espagne accepta ce dernier parti et le Roy, pour donner la paix à l'Europe, voulut bien renoncer à toutes les conquestes qu'il se voyoit en estat de faire par la continuation de la guerre. C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Roy armé et le casque en teste ; la Paix luy présente un rameau d'olivier. Les mots de la légende : « *Pacem praeferre triumphis* » signifient qu'il a préféré la paix à la gloire des conquestes et ceux de l'exergue : « *Vota orbis* » veulent dire qu'il a exaucé en cela les vœux de l'univers.

M. l'abbé Bignon a annoncé les vacances ordinaires à l'Académie pour se rassembler le lendemain de la Saint-Martin et a prié MM. de tenir cependant des devises prestes pour les jettons de l'année 1696. La compagnie a prié M. l'abbé Bignon de luy conserver sa bienveillance et MM. se sont séparés avec de mutuelles démonstrations d'amitié.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles.

1695.

**Registre journal
des assemblées et des
délibérations de
l'Académie royale
des inscriptions
depuis le 13^e
novembre 1695
jusqu'au samedi 7^e
septembre 1696**

1695.

Liste des académiciens :

M. de Pontchartrain, M. Phélippeaux, M. l'abbé Bignon ; MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, de La Loubère, Dacier ; M. l'abbé Tallemant, secrétaire ; M. Coypel pour les dessins.

Du samedi 12 novembre

Les assemblées ont recommencé au Louvre, à l'heure ordinaire. MM. qui en avoient été avertis par M. l'abbé Tallemant, s'y sont trouvés, à sçavoir MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a exhorté la compagnie à travailler incessamment aux devises pour les jettons de l'année 1696, sçavoir pour le Trésor royal, les Parties casuelles, la Marine, les galères, l'extraordinaire des Guerres, la Ville de Paris, la chambre aux Deniers, l'Artillerie, les Bastimens du Roy. On a dit qu'il falloit s'attacher, surtout pour la Marine, à la levée du siège de Palamos²² par le seul bruit de l'armement de la flotte du Roy, ou à faire connoistre la multitude et la richesse des prises que les armateurs ont faites sur les ennemis. Pour les galères, on a dit aussy que l'on devoit tâcher d'exprimer l'utilité qu'elles ont apportée en gardant nos costes en Ponant et surtout en Levant. MM. ont promis d'y travailler incessamment et de donner leurs pensées à M. Coypel pour les dessiner.

M. l'abbé Tallemant avoit apporté le portefeuille où il garde le recueil des devises qui n'ont pas esté choisies ; il les a toutes lües à la compagnie, afin que l'on vist s'il s'en trouveroit quelqu'une dont on se voulust servir :

Castor et Polux autour du mast d'un vaisseau, avec ce mot : « *Sydere laeta suo.* » Quand les matelots voyent cette constellation, ou plustost ce feu autour de leur mast, ils sont seürs d'une heureuse navigation. Tous les officiers de la Marine se

²². Petit port de Catalogne entre Barcelone et Gironne bombardé par mer par Tourville et pris d'assaut par le m^{al} de Noailles le 7 juin 1694.

1695.

tiennent de mesme seürs de toute sorte de bons succès, ayant M. le comte de Toulouze pour leur admiral.

M. l'abbé Renaudot, un lion à l'entrée de sa tanière, avec ce mot « *Ipsa quies terret* » ou « *Ipsa silentia terrent*. » Le lion est si redouté des autres animaux que mesme sans sortir de sa tanière, il les effraye. Les vaisseaux du Roy inspirent de la crainte aux ennemis, mesme sans sortir de leurs ports.

M. l'abbé Tallemant : Éole qui tient les vents enfermés sous une montagne, avec ce mot : « *Ni rex temperet iras*. » Virgile, parlant des vents dans le premier [livre] de l'*Énéide*, dit : « *Vasta sedet Eolus arce, septa tenans mollitque animos et temperat iras, ni faciat, maria ac terras*. » C'est sur cette idée qu'on compare les vaisseaux du Roy aux vents ; si Éole ne les retenoit, il n'est rien qu'ils n'entreprissent, rien n'estant capable de leur résister. On peut dire de mesme que si le Roy laissoit agir le zèle et la valeur de sa marine, rien ne seroit capable de luy résister.

La compagnie a examiné et approuvé ces devises. M. Coypel les doit dessiner.

[Signé] : Tallemant, l'abbé Bignon.

Du samedi 16 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant ; M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté une devise sur l'extraordinaire des Guerres, un lion avec ce mot : « *Viribus confidens suis*. » Ce lion, par ses propres forces et sans aucun secours, est redouté des autres animaux. Il en est de mesme du Roy qui, des propres forces de la France et sans le secours d'aucune autre nation, tient teste à toutes les nations de l'Europe unies.

M. de Tourreil, Hercule qui porte le monde, avec ce mot d'Ovide : « *Fert unus onus*. » Hercule, selon la fable, porta seul le monde dont Atlas le chargea. Le Roy soutient seul la guerre contre toute l'Europe.

M. de Tourreil a proposé pour les Parties casuelles une cisterne avec ce mot : « *Casu collecta rependit*. »

M. Dacier, avec le mesme corps, avec ce mot : « *Casus ditat, prudentia exhaurit.* » Les Parties casuelles, outre le droit annuel, sont destinées à recevoir les fonds des charges que le hazard fait vaquer, ou faute d'avoir payé le droit annuel, ou par le changement des officiers, ce qui se peut comparer à une cisterne qui reçoit les eaux de la pluye qui ne sont pas continuelles à la vérité, mais qui ne laissent pas d'estre très utiles.

M. de Tourreil, sur le mesme sujet, un arbre élagué avec ce mot : « *Vtile damnum.* » Les branches qu'on oste à un arbre servent à le conserver et le rendre plus beau ; le droit annuel qui couste quelque chose à l'officier conserve sa charge pour luy et pour sa famille.

M. Despréaux, pour le Trésor royal, Hippomène, amant d'Atalante, qui jette les pommes d'or, avec ce mot : « *Vt vincat dispergit opes.* » C'est pour vaincre que Hippomène jettoit des pommes d'or dans la lice où il courroit. Ce n'est qu'à vaincre que le Roy employe tous les tributs qu'il lève sur ses peuples.

M. l'abbé Tallemant sur le mesme sujet, Hercule qui cueille les pommes d'or, avec ce mot : « *Virtuti cedant.* » Hercule qui cueille les pommes d'or et qui en a desjà dans la peau du lion dont il est couvert, fait connoistre que comme il eust le privilège de pouvoir cueillir ce fruit précieux, de mesme le Roy seul estoit capable, pour l'amour de sa vertu inspirée à ses sujets, d'y trouver tousjours de nouveaux trésors.

M. Racine, pour l'ordinaire des Guerres, un bélier dont se servoient les Anciens pour battre les murailles, avec ce mot : « *Cuncta ruunt, quocunque ferit.* » Le bélier dont se servoient les Anciens renversoit les plus fortes murailles. Les gendarmes et les cheveu-légers de la garde du Roy font plier toutes les troupes ennemies qu'ils attaquent.

M. Despréaux sur le mesme sujet, Hercule dans une lice, avec ce mot : « *Quis contra ?* » Hercule estoit si supérieur à tous les autres hommes pour la force que personne n'osoit entrer en lice pour lutter avec luy. Il en est de mesme des gendarmes et cheveu-légers de la garde du Roy qu'aucune troupe ennemie n'attaque impunément.

M. l'abbé Tallemant, aussy sur les mesme sujet, un aigle qui vole, avec ce mot : « *Nescia vincit.* »

1695.

M. Dacier, pour la Ville, un vaisseau avec ce mot : « *Despiciat aequoris iras.* » Un vaisseau bien gouverné et bien appareillé ne craint aucune tempeste. La Ville de Paris, sous un prince puissant et juste comme le Roy, jouit d'une parfaite tranquillité.

La compagnie a examiné et approuvé toutes ces devises. M. Coypel les doit dessiner.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant ; M. Coypel.

M. Racine a apporté une devise pour les galères, des rochers qui mettent un port à l'abri des vents et des orages, avec ce mot : « *Tutator littora.* » Les rochers ou montagnes mettent les vaisseaux qui sont au port à couvert des orages. Les galères du Roy ont sauvé nos costes des bombardemens et des descentes dont les ennemis nous menaçoient.

M. Despréaux sur le mesme sujet, un aigle qui bat des ailes et des oiseaux qui fuyent, avec ces mots : « *Alarum fremitu fugat.* »

M. l'abbé Tallemant aussy pour le mesme sujet, un laurier avec ce mot : « *Dat spernere fulmina.* » À l'ombre du laurier on est à couvert de la foudre ; avec le secours des galères qui ont gardé les costes en Ponant et en Levant, les ennemis n'ont osé venir bombarder aucune des places de la Méditerranée et n'ont mesme fait aucun dommage à Dunkerque et très peu à Calais.

M. l'abbé Renaudot pour le Trésor royal, un cocos²³ avec ce mot : « *Sufficit omnibus una* » ou « *Omnia dat.* »

M. Dacier pour la chambre aux Deniers, une colombe avec ce mot : « *Ambrosiam divis haec sola ministrat.* » Il est dit dans Homère que les colombes nourrissoient Jupiter ; c'est la chambre aux Deniers qui a soin de tout ce qui regarde les tables du Roy.

²³. Par le terme de « coco » on désignait plutôt le palmier que l'arbre à noix de coco. On le retrouve dans plusieurs médailles ayant trait aux conquêtes du Roi en Amérique.

1695.

La compagnie les a examinées et approuvées. M. Coypel les doit dessiner.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 novembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant.

M. Coypel a apporté toutes les devises très agréablement dessinées. M. l'abbé Tallemant avoit eu soin de joindre une petite explication à chacune dont MM. ont paru contents.

M. l'abbé Bignon a mandé qu'il en avoit reçu plusieurs de M. Charpentier qui estoient toutes dessinées. M. Charpentier les a luës à la compagnie ; il y en avoit donné douze sur tous les divers sujets.

M. Tallemant s'est chargé d'envoyer à M. l'abbé Bignon toutes celles que M. Coypel avoit apportées, afin d'avoir le choix de M. de Pontchartrain, après les avoir montrées à M. de Phélypeaux.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 29 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a rapporté toutes les devises qui lui avoient été mysées entre les mains. Il a dit que M. de Pontchartrain et M. Phélypeaux avoient esté très contents de la compagnie, voyant le nombre et la beauté des devises. Voicy celles que M. de Pontchartrain a choisies :

- Parties casuelles : un arbre élagué avec ce mot : « *Vtile damnum* » [tondo vide]. Les branches qu'on oste à un arbre servent à le conserver et à le rendre plus beau. Le droit annuel qui couste quelque chose à l'officier conserve sa charge pour luy et pour sa famille. Cette devise est de M. [de] Tourreil.

- Artillerie : Jupirter qui lance la foudre, avec ce mot : « *Fulminat invitus* » [tondo vide]. Pour faire connoistre que de mesme que Jupiter ne lançoit la foudre, suivant la fable, que parce que les meschants l'obligeoient à les punir, de mesme le Roy n'a bombardé Brusselles que parce que ses ennemis bombardoient quelques places de nos costes, ayant

offert aux ennemis de ne se point servir de cette manière de faire la guerre qui, cependant, leur a été plus dommageable qu'à nous. Cette devise est de M. Charpentier.

- extraordinaire des Guerres : Hercule qui porte le monde, avec ce mot d'Ovide : « *Fert unus onus* » [tondo vide]. Hercule, selon la fable, porta seul le monde dont Atlas le chargea. Le Roy soutient seul la guerre contre toute l'Europe. Cette devise est de M. [de]Tourreil.

- ordinaire des Guerres. Hercule dans une lice, avec ce mot : « *Qui contra ?* » (Virg. *Aen.* 5^o) [dessin]. Hercule estoit si supérieur à tous les autres hommes pour la force que personne n'osoit entrer en lice pour lutter avec luy. Il en est de mesme des gendarmes et cheveu-légers de la garde du Roy qu'aucune troupe ennemie n'attaque impunément. Cette devise est de M. Despréaux.

- Galères : un laurier, avec ce mot : « *Dat spernere fulmina* » (tondo avec un olivier sur un fond montagneux). À l'ombre du laurier on est à couvert de la foudre ; avec le secours des galères qui ont gardé les costes en Ponant et en Levant, les ennemis n'ont osé venir bombarder aucune des places de la Méditerranée et n'ont mesme fait aucun dommage à Dunkerque et très peu à Calais. Cette devise est de M. l'abbé Tallemant.

- la Ville [de Paris]. Un vaisseau, avec ce mot : « *Despicit aequoris iras* » [tondo vide]. Un vaisseau bien gouverné et bien appareillé ne craint aucune tempeste. La Ville de Paris sous un prince puissant et juste comme le Roy jouit d'une parfaite tranquillité. Cette devise est de M. Dacier.

- Chambre aux Deniers : une colombe, avec ce mot : « *Ambrosiam divis haec sola ministrat* » [tondo vide]. Il est dit dans Homère que les colombes nourrissoient Jupiter. C'est la chambre aux Deniers qui a soin de tout ce qui regarde les tables du Roy. Cette devise est de M. Dacier.

M. l'abbé Bignon a dit que bien que M. de Pontchartrain fût fort content de tout ce qu'on avoit pensé sur la Marine, il souhaitoit néanmoins qu'on cherchast encore chose de plus précis sur les armateurs, qu'il désiroit aussy qu'on travaillast encore pour le Trésor royal et qu'à l'égard des Bastimens, il y avoit quelque chose à changer au

1695.

mot. MM. ont promis d'y penser pour la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 3 décembre

MM. Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Racine a dit à la compagnie que M. de Villacerf, surintendant des Bastimens du Roy, avoit demandé une devise, à quoy il avoit répondu que M. de Pontchartrain en avoit choisy une qu'il auroit soin de luy donner, mais il s'est trouvé que le mot n'en estoit pas encore tout à fait arrêté. M. Racine a proposé une autre devise qui a paru aussy très convenable, de sorte qu'on a résolu que M. Racine prendroit la peine de monstrier les deux à M. de Villacerf.

M. [de] Tourreil a proposé pour le Trésor royal un fleuve sur l'urne duquel on lit : « *Pactolus* », pour faire connoistre que c'est le Pactole dont les poëtes disent que le sable estoit d'or et que Ovide, pour cette raison, nommoit « *Aureus* », avec ce mot d'Horace : « *In omne volubilis aevum.* » Cette devise fait allusion à la pensée de Horace dans le premier livre de ses *Épistres* (ép. 2) où cet auteur se raille de la simplicité d'un homme qui attendroit pour passer la rivière que toute l'eau fust écoulée, ce qui ne peut jamais arriver. Il en est de mesme de nos ennemis qui croient épuiser par une longue guerre les trésors de la France qui, malgré leurs souhaits, ne seront jamais épuisés. M. l'abbé Tallemant, le mesme corps avec le mot : « *Num defluet ?* » M. l'abbé Tallemant a proposé une nouvelle devise pour la Marine, où chacun de MM. a donné un mot différent. Le navire Argo qui porte la Toison d'or avec ces mots : « *Per mille pericula raptam* » (Despréaux), ou « *Vtiles potius triumphos* » (Tallemant), ou « *Pretiosa pericula* » (Dacier), ou « *Spolia ampla* » (Tourreil). M. Racine sur le mesme sujet, un aigle avec ce mot : « *Ad praedam invigilat* » (Dacier), ou « *Amor dapis atque pugnae* » (Horat. *Carm. Lib. 4*), ou « *Vt videt, ut rapit* » (Racine). On compare dans cette devise les armateurs françois qui ont fait de si grosses prises sur les ennemis à un aigle qui plane en l'air et qui

1695.

cherche la proye qu'elle ne manque jamais d'enlever.

M. Tallemant s'est chargé d'envoyer le tout à M. l'abbé Bignon qui n'avoit pu se trouver à l'assemblée, à cause qu'il preschoit.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 6 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté les desseins des nouvelles devises proposées pour le Trésor royal et pour la Marine. M. Racine a rapporté à la compagnie les devises des Bastimens. Voicy celle qui a été choisie :

- Bastimens du Roy : Pallas armée, ayant à ses pieds des équerres et quelques autres instrumens servans à bastir, avec ce mot : « *Nunc armis tota* » [tondo vide]. Pour faire connoistre que la guerre occupe tous les soins du Roy et luy fait négliger les bastimens dont Pallas a soin sous le nom de Minerve. Cette devise est de M. Racine.

M. l'abbé Bignon ne pouvant aller à Versailles parce qu'il devoit prescher le jeudy suivant, a prié M. Racine de se charger des devises du Trésor royal et de la Marine pour les monstrier à M. Phélypeaux et sçavoir le choix de M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a fait voir à la compagnie où on en estoit pour le travail de l'*Histoire du Roy* ; pour les médailles, il a fait connoistre que les descriptions des médailles estoient faites jusqu'à la fin de l'année 1672, mais qu'il y avoit encore plusieurs desseins de médailles à faire pour les premières années du règne du Roy et sur quelques événemens qu'on avoit obmis. M. l'abbé Bignon a proposé de se déterminer pour cette année à faire les nouvelles médailles avec leurs inscriptions et d'avancer le travail jusqu'à la Paix de Nimègue en 1678 ; que ce sur ce point on auroit un volume assez gros pour le faire imprimer²⁴ et que pour cet effet, il

²⁴ Le volume paraîtra en 1702 avec les dessins gravés de Sébastien Leclerc et Audran, sous le titre *Médailles sur les principaux événemens du règne de Louis le Grand*.

1695.

auroit soin de faire graver tous les desseins en taille douce, afin que tout se trouvast prest en ce mesme temps. La compagnie a fort approuvé la proposition de M. l'abbé Bignon et on a résolu qu'on feroit en sorte d'en venir à bout.

M. l'abbé Tallemant a promis d'apporter la première assemblée un nouveau catalogue à chacun de MM. afin qu'ils sçussent précisément sur quoy ils devoient travailler.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 10 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Racine a rapporté les devises choisies pour le Trésor royal et pour la Marine. Les voicy :

- Trésor royal : un fleuve sur l'une duquel on lit « *Pactolus* », pour faire connoistre que c'est le Pactole dont les poëtes disent que le sable estoit d'or et que Ovide, pour cette raison, nommoit *aureus*, avec ce mot d'Horace : « *In omne volubilis aevum* » [tondo vide]. Cette devise fait allusion à la pensée d'Horace dans le premier livre de ses *Épistres* (ép. 2), où cet auther se raille de la simplicité d'un homme qui attendroit pour passer la rivière que toute l'eau fust écoulée, ce qui ne peut jamais arriver. Il en est de mesme pour nos ennemis qui croyent épuiser par une longue guerre les trésors de la France qui, malgré leurs souhaits, ne seront jamais épuisés. Cette devise est de M. de Tourreil.

- Marine : des nuages qui enferment le tonnerre, avec ces mots : « *Ipsa etiam metuenda fragore* » [tondo avec un paysage sous un ciel orageux]. Le seul bruit du tonnerre fait fuir pour éviter la tempeste ; le seul bruit de l'armement de la flotte du Roy a fait lever le siège de Palamos et a fait fuir l'armée ennemie et la flotte de l'amiral Roussel. Cette devise est de M. l'abbé Tallemant.

Les devises qui n'ont pas esté choisies seront mises et conservées par M. l'abbé Tallemant dans le portefeuille qui y est destiné. M. l'abbé Tallemant a apporté à chacun de MM. un catalogue des médailles auxquelles il faut travailler et MM. ont promis d'y penser incessamment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 13 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Despréaux a proposé pour la prise de Dunkerque en 1646 de représenter le Roy jeune qui met sur la teste du duc d'Enguyen²⁵ une couronne murale, avec ces mots pour légende : « *Ob Dunkerquam expugnatam* » et à l'exergue « *Enguiani ducis virtute.1646.* » Plusieurs de MM. n'ont pas approuvé cette pensée et leur raison est que les actions faites sous le règne du Roy et surtout dans ses médailles ne doivent estre attribuées à personne qu'à luy ; que si une fois on avoit représenté le Roy qui couronne Monsieur pour la bataille de Cassel²⁶, c'estoit avec une légende qui rapportoit toute la gloire au Roy « *Praebente copias et fortunam suam Rege* », outre que Monsieur, frère unique du Roy, pouvoit estre excepté de la règle. M. Dacier a proposé pour le mesme événement de représenter la Fortune et la Valeur avec cette légende : « *Felicitate et virtute* », pour faire connoistre que la fortune et la valeur avoient concouru à cette expédition, mais ce dessein a paru trop vague puisqu'il n'y a point d'action de guerre qui n'ait besoin de fortune et de valeur. M. Racine vouloit que l'on remarquast que c'estoit la première fois que Dunkerque avoit esté prise par les François. M. l'abbé Tallemant qui avoit gardé un dessein proposé l'année passée par M. Despréaux en a reparlé à la compagnie. Ce dessein où l'on voyoit deux matelots enchaînés et la ville de Dunkerque en esloignement n'avoit pas plu à M. de Pontchartrain à cause de la légende : « *Piratis hispanis statio erepta.* » On a trouvé que ce dessein pourroit convenir en y adjoustant peut-estre quelque figure et en changeant la légende. M. Coypel doit pour cela revoir son dessein avec M. l'abbé Tallemant et pour la légende a proposé différents mots ; comme cette ville estoit pleine d'armateurs qui nuisoient beaucoup au commerce des Anglois et des Hollandois qui, en ce

²⁵ Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, dit le Grand Condé.

²⁶ Il ne s'agit pas de Kassel en Allemagne mais du mon Cassel près de Lille.

1695.

temps-là, estoient en paix avec la France, on a cru que la légende devoit faire connoistre que la prise de cette place remettoit le calme dans tout l'Océan germanique, si bien qu'on a proposé de mettre « *Oceani germanici terror sublatus* » et on a résolu néanmoins d'en délibérer encore à la première assemblée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 17 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la légende de la nouvelle médaille de Dunkerque « *Oceani germanici terror sublatus* », mais comme elle avoit beaucoup de ressemblance avec la légende de la médaille de la prise de Cambrai où il y a « *Metus finium sublatus* », M. Charpentier a proposé de mettre « *Vires hostium navales accisae* » et à l'exergue « *Dunkerca expugnata.* » Cette inscription a plu à toute la compagnie, d'autant plus que cela exprime très bien le dommage que la perte de cette ville causoit aux Espagnols qui trouvoient tousjours à Dunkerque une grosse escadre de vaisseaux de guerre dont ils faisoient la principale force de leurs flottes. M. l'abbé Tallemant enverra cette médaille à M. l'abbé Bignon.

M. Racine a proposé un dessein de médaille sur ce que le Roy fit entrer la ville d'Erfort sous l'obédience de l'archevesque de Mayence, son véritable seigneur, en 1664. Il vouloit représenter la France qui remet à la Religion le bouclier de la ville d'Erfort, avec cette légende : « *Religio et sociis defensis* », et à l'exergue « *Erfortum archiepiscopo Moguntino restitutum.* » Le type a assez plu à la compagnie, mais on a fait quelque difficulté sur l'inscription de l'exergue, plusieurs disant que ce mot de « *restitutum* » pouvoit supposer qu'Erfort avoit aussy esté pris ou enlevé à l'archevesque de Mayence et n'exprimoit pas bien la vérité qui est que cette ville s'estoit soustraite à la domination de son légitime maistre. On a proposé de mettre « *Erfordia in possessionem archiepiscopi Moguntini restituta* », cette phrase estant toute de Cicéron. D'autres ont proposé une phrase du droit romain qui

1695.

est «*Juri restitutum*», d'autres encore trouvoient plus à propos de mettre «*Erfordia dominationem archiepiscopi Moguntini restituta ou reddita.*»

On a remis à l'assemblée suivante à décider.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 20 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a proposé à la compagnie de décider sur le dessein de M. Racine pour Erfort. Plusieurs avoient peine à s'accommoder de la légende «*Religione et sociis defensis*» et sembloient pencher à mettre plustost pour légende ce que l'on vouloit mettre à l'exergue. Après plusieurs discussions des différentes manières d'exprimer en latin le fait dont il estoit question, on s'est arrêté à celle-cy : «*Erfordia ecclesiae Moguntinae restituta*» », mais pour cela il a semblé à propos de changer quelque chose du type. M. Coypel doit donc représenter la France qui présente à la Religion la ville d'Erfort sous la forme d'une femme couronnée de tours et qui a près d'elle un bouclier chargé de ses armoiries. Mais, comme quelques-uns de MM. sembloient encore souhaiter à l'exergue, quelque chose qui marquast que c'est le Roy qui, par sa protection, a forcé cette ville à rentrer sous l'obéissance de son souverain, M. l'abbé Tallemant a proposé de mettre à l'exergue : «*Gallia vindex.*» La compagnie a approuvé cette pensée et dès que la médaille aura esté dessinée, M. l'abbé Tallemant la doit envoyer à M. l'abbé Bignon.

M. Despréaux a proposé pour la prise de Piombino et de Portolongone en 1646 de figurer l'Italie ainsy qu'elle est dans les médailles antiques et une Victoire en l'air qui lui monstre deux couronnes murales. Il est à remarquer qu'après la levée du siège d'Orbitello²⁷, l'Italie estoit ébranlée pour quitter les intérêts de la France et que la prise de Piombino et de Portolongone non seulement raffermir l'Italie chancelante, mais tint en bride les princes les plus mal intentionés. C'est pourquoy M.

²⁷. Orbitello.

Registres de l'Académie des Inscriptions et Médailles.

1695.

Despréaux vouloit mettre pour légende : « *Dubiae sociorum fidei fraena data* » et à l'exergue : « *Plombino et Portolongona captis, 1646.* » La compagnie a approuvé cette pensée et M. Coypel la doit dessiner pour estre envoyée par M. l'abbé Tallemant à M. l'abbé Bignon.

La compagnie s'est séparée, selon les coutumes, jusqu'après les festes et mesme jusqu'au samedi septiesme janvier 1696, à cause de la feste de Sainte-Geneviesve qui se rencontre le mardy.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.